



# EDUFORM'ACTION

*Former aujourd'hui pour bâtir demain*

RAPPORT FINANCIER ANNUEL  
2025

## EDUFORM'ACTION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 836.934,30€  
98 RUE DU CHATEAU – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
451 010 821 R.C.S. NANTERRE  
EURONEXT ACCESS PARIS – MLEFA – CODE ISIN : FR0010882886

# SOMMAIRE

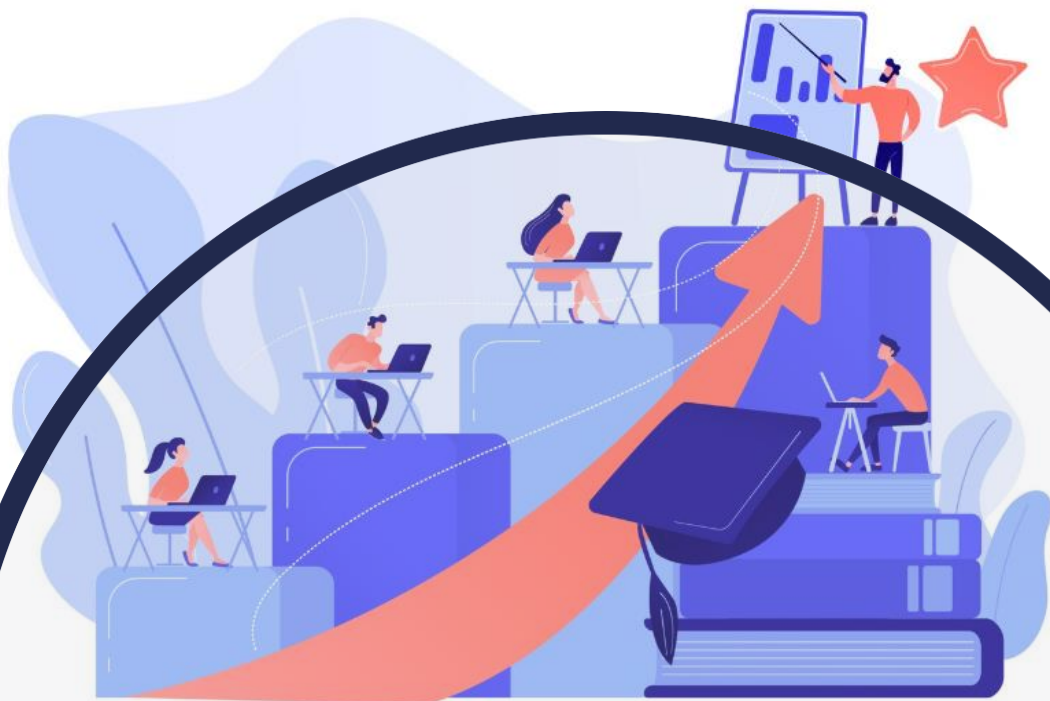
01 RAPPORT DE GESTION

02 COMPTES CONSOLIDÉS

03 COMPTES SOCIAUX

04 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES





# EDUFORM'ACTION

## RAPPORT DE GESTION

### 2025

#### EDUFORM'ACTION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 836.934,30€  
98 RUE DU CHATEAU – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
451 010 821 R.C.S. NANTERRE  
EURONEXT ACCESS PARIS – MLEFA – CODE ISIN : FR0010882886

# INTRODUCTION

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, en vue notamment (i) d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 de la société EDUFORM'ACTION SA (la « **Société** ») et (ii) de vous rendre compte de l'activité de la Société et du Groupe, de notre gestion au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2025.

Il vous sera, par ailleurs, donné lecture des rapports dans lesquels votre Commissaire aux Comptes relate les conditions d'exercice de sa mission et fait état des conclusions auxquelles l'ont amenés les divers contrôles et vérifications effectués par ses soins dans le cadre du mandat que vous lui avez confié.

Nous vous précisons que le présent rapport, les rapports sur les comptes annuels et spécial du Commissaire aux Comptes ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe des comptes sociaux et consolidés et, de façon générale, l'ensemble des documents sur lesquels porte le droit de communication des actionnaires, ont été tenus à votre disposition dans les conditions de forme et de délais prévues par la réglementation en vigueur et les statuts de la Société.

L'objet du présent rapport est de vous communiquer des informations sur l'activité de la Société ainsi que des informations nécessaires au vote des résolutions qui vous seront soumises lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui se tiendra au siège social.



# 1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

L'objet social de la Société est le suivant :

- La participation de la société par tous moyens et sous quelques formes que ce soit de toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création nouvelles, d'apport, de souscription de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- Services d'enseignement, formation initiale et continue ou autre, professionnel et création et le développement de toutes actions de formation en général et notamment dans le cadre de la formation professionnelle et mise en place de de tout évènement et/ou accord à cet effet ;
- La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, l'acquisition de tous droits sociaux sous toutes leurs formes, de tous biens corporels ou incorporels, meubles ou immeubles, en totalité ou en partie le tout pour son propre compte ;
- La fourniture de prestations de développements techniques, de services, de conseil, ainsi que l'achat et la vente de produits et de services liés aux solutions technologiques de knowledge management, formation et partage de connaissance ;
- L'acquisition ou la prise en location de tous biens et droits immobiliers et notamment tous locaux, établissements et matériels, ainsi que l'acceptation et l'accomplissement de tous mandats ;
- La réalisation de toutes prestations de services contribuant à la réalisation de l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- Toute opération, qu'elle soit financière, commerciale, industrielle, civile, immobilière ou mobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension, son développement, son patrimoine social.

## 1.1. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

EDUFORM'ACTION, groupe entrepreneurial créé en 2022 et coté sur le marché Euronext Access, évolue sur un marché de la formation professionnelle et de l'éducation en forte mutation, porté par les besoins croissants en développement des compétences, les transitions réglementaires, environnementales et technologiques, ainsi que par les enjeux d'employabilité. Dans ce contexte porteur, le groupe poursuit sa mission d'accompagner tous les publics — étudiants, actifs, demandeurs d'emploi ou personnes en situation de handicap — à travers des formations à forte valeur ajoutée, orientées vers les compétences d'aujourd'hui et de demain.

Le projet d'EDUFORM'ACTION est de s'imposer comme un acteur de référence de la formation en France, en développant une plateforme multi-spécialiste structurée autour de ses quatre verticales stratégiques (Santé, Management & Sécurité, Habitat & Rénovation énergétique, Digital & Tech). Le groupe entend renforcer ses positions nationales, avec l'ambition d'atteindre des positions de premier plan sur chacun de ses marchés, en combinant croissance organique et acquisitions ciblées dans un secteur encore très fragmenté.

La stratégie du groupe s'appuie sur plusieurs axes structurants :

- Anticiper les évolutions des métiers et adapter en continu les parcours de formation ;
- Accompagner durablement les entreprises privées et les acteurs publics à travers des dispositifs de formation continue et d'alternance, en développant des partenariats de long terme et des offres sur mesure ;

- Garantir un haut niveau d'excellence pédagogique, fondé sur l'expertise des équipes, l'ingénierie interne et des formats d'apprentissage adaptés aux contraintes opérationnelles des apprenants ;
- Favoriser l'inclusion et l'accès à l'emploi en proposant des parcours qualifiants et certifiants à destination des publics éloignés du marché du travail ;
- Poursuivre une stratégie active de croissance externe, visant à intégrer des acteurs spécialisés complémentaires et à générer des synergies opérationnelles et commerciales.

Le groupe entend poursuivre l'optimisation de son modèle opérationnel en s'appuyant sur une organisation agile et un réseau étendu de formateurs-experts, afin de soutenir sa croissance, d'améliorer en continu son efficacité opérationnelle et de renforcer durablement sa performance.

Dans un environnement macroéconomique contrasté, EDUFORM'ACTION bénéficie d'un positionnement diversifié, d'une base clients équilibrée et d'une demande structurellement soutenue, lui conférant une bonne visibilité sur ses perspectives de développement.

EDUFORM'ACTION prévoit également un développement via une stratégie de croissance externe.

## 1.2. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2025

- Au cours de l'exercice 2025, EDUFORM'ACTION
  - a acquis 65% du capital et des droits de vote de DIGITAL BUSINESS SCHOOL (821 891 439 RCS NIMES)
  - a acquis 100% du capital et des droits de vote de L'ENTREPRISE MEDICALE (377 562 277 RCS NANTERRE)
  - a réalisé en novembre 2025 une augmentation de capital d'un montant de 461.220 € par émission de 461.220 ABSA
  - a acquis en décembre 2025 les 10% restants du capital et des droits de vote de l'EMHA, déjà détenue à hauteur de 90%

## 1.3. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Le montant de la Recherche et Développement activée au 31 décembre 2025 concerne uniquement la société S.E.M.E.V et s'élève à 88 K€.

## 1.4. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS LES SOCIÉTÉS AYANT LEUR SIÈGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISES DE CONTRÔLE DE TELLES SOCIÉTÉS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

- Au cours de l'exercice 2025, EDUFORM'ACTION
- a acquis 65% du capital et des droits de vote de DIGITAL BUSINESS SCHOOL (821 891 439 RCS NIMES) école spécialisée dans le digital et les technologies appliquées aux domaines du commerce, du marketing et de la communication et renforce ainsi son pôle stratégique « Digital & Tech »
  - a acquis 100% du capital et des droits de vote de L'ENTREPRISE MEDICAL (377 562 277 RCS NANTERRE)

## 1.5. CRÉATION DE SOCIÉTÉS FILIALES AYANT LEUR SIÈGE SOCIAL EN FRANCE

Néant

## 1.6. ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Néant

## 1.7. INDICATION SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société n'a recours à aucun instrument financier (couverture de change ou de taux).

## 1.8. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

### Changements réglementaires :

Les réglementations gouvernementales en matière d'éducation et de formation peuvent changer, ce qui peut affecter les coûts et les activités de l'entreprise.

### Instabilité économique :

Les conditions économiques difficiles peuvent réduire les prises en charge par les institutions ainsi que les budgets de formation des entreprises clientes, ce qui peut affecter les revenus et les résultats de l'entreprise.

### Concurrence :

L'entrée de nouveaux acteurs sur le marché de la formation peut augmenter la pression concurrentielle et réduire la part de marché de l'entreprise.

### Dépendance à l'égard de certains clients :

Le Groupe peut être tributaire d'un ou plusieurs grands clients pour sa rentabilité, ce qui peut laisser le Groupe vulnérable si ces clients se retirent. Le Groupe est également partiellement dépendant des financements publics et mutualisés (OPCO, Régions, État), susceptibles d'évoluer en fonction des priorités budgétaires.

### Fluctuations de la demande :

La demande de services de formation peut être saisonnière, ce qui peut entraîner des fluctuations importantes des revenus et des résultats de l'entreprise.

### Évolution des technologies :

L'adoption rapide de nouvelles technologies peut rendre obsolètes les méthodes d'enseignement de l'entreprise, réduisant ainsi sa pertinence sur le marché.

### Cyberattaques :

Les attaques informatiques peuvent entraîner la perte ou le vol de données sensibles, la perturbation des systèmes informatiques de l'entreprise ou des coûts liés à la mise en place de mesures de sécurité renforcées.

### Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés

Le succès futur du Groupe dépend, entre autres, de sa capacité à retenir et motiver ses collaborateurs clés sans que le Groupe ne puisse toutefois systématiquement le garantir. La perte d'un ou plusieurs collaborateurs clés pourrait à ce titre avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

### Droits de propriété intellectuelle

Le Groupe est titulaire des droits de propriété intellectuelle et industrielle, sur les marques qu'il utilise dans le cadre de ses activités, à l'exception de certaines pour lesquelles il détient une licence. Le Groupe ne peut toutefois pas être certain que les démarches entreprises en France, en Europe et dans le monde pour protéger ses actifs incorporels seront efficaces ou que des tiers n'iront pas contrefaire ou détourner ses droits de propriété intellectuelle. Toute contrefaçon ou détournement des marques, logos ou noms de domaine du Groupe pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

## 2. ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

### 2.1. COMPTES SOCIAUX

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1.243.378 € contre 636.237 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de 951.691€ contre 407.253 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 à 291.691 € contre 228.985 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort pour l'exercice à (100.033) € contre 492.281 € pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts s'établit ainsi à 191.659 € contre 721.266 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de (190.956) €, l'exercice clos le 31 décembre 2025 se traduit par un bénéfice de 34.207 € contre un bénéfice de 426.000 € pour l'exercice précédent.

### 2.2. COMPTES CONSOLIDÉS

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

	Siège social	N° SIREN	2025.12		
				% Contrôle	% Intérêt
EDUFORM'ACTION	98 Rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt	451 010 821	Société mère	100%	100%
MEDIAPREV SAS	7 Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Surnoit 56550 Belz	813 569 845	Intégration globale	100%	100%
SOFIS SAS	7 Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Surnoit 56550 Belz	439 734 005	Intégration globale	100%	100%
NEXT CAMPUS SAS	98 Rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt	894 905 975	Intégration globale	100%	100%
PROJEXIA SARL	40 Boulevard des Provinces 42800 Rive-de-Gier	422 735 340	Intégration globale	100%	100%
LILI ET COMPAGNIE - EMHA SAS	22 Rue Gustave Eiffel 87300 Poissy	511 168 726	Intégration globale	100%	100%
FOR.SIM SASU	Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Surnoit 56550 Belz	508 506 847	Intégration globale	100%	100%
IFCOSS SAS	7 Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Surnoit 56550 Belz	788 715 167	Intégration globale	100%	100%
S.EM.E.V. SAS	19 Rue de la Gare, 94230 Cachan	348 487 570	Intégration Globale	65.18%	65.18%
DBS	222 allée de l'Amérique Latine 30000 Nimes	821 891 439	Intégration globale	64.99%	64.99%
L'ENTREPRISE MEDICALE	98 Rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt	377 562 277	Intégration globale	100%	100%

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 11.648 K€ contre à 10.979 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 à 337 K€ contre 309 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort pour l'exercice à 31 K€ contre 33 K€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de (132) K€, l'exercice clos le 31 décembre 2025 se traduit par un résultat net part de groupe de 174 K€ contre un résultat de 28 K€ pour l'exercice précédent.

### 3. PRÉSENTATION DES COMPTES - MÉTHODES D'ÉVALUATION

Nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de continuité d'exploitation et d'indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En application des dispositions de l'article L. 232-6 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels, comme dans les méthodes d'évaluation retenues.

### 4. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 34.207 €.

Nous vous proposerons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- Au compte « réserve légale » pour 25.470 €
- Au compte « report à nouveau » pour 8.737 €

### 5. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts nous vous demanderons également, lors de l'assemblée, de constater qu'aucune charge somptuaire n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

### 6. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT « FOURNISSEURS » ET « CLIENTS »

En application des dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes au regard des délais de paiements fournisseurs et clients :

- Le tableau des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu figure en **Annexe 1** ;
- Le tableau des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu figure en **Annexe 2**.

### 7. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES CLOS

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats des cinq dernier exercices clos de la Société figure en **Annexe 3**.

## 8. ÉVOLUTION DU TITRE ADMIS SUR LE MARCHÉ EURONEXT ACCESS AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Au 31 décembre 2025, le cours de l'action, admise aux négociations sur le marché EURONEXT ACCESS (code ISIN FR0010882886) s'établissait à 0,40 €.

L'évolution du cours de l'action de la Société durant l'exercice 2025 figure en **Annexe 4**.

## 9. SITUATION DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Au 31 décembre 2025 votre Société détenait directement/indirectement :

### **Périmètre de consolidation**

- **SOFIS** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société SOFIS, société par actions simplifiée au capital de 8.000 €, dont le siège social se situe 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît – 56550 BELZ et immatriculée sous le numéro unique 439734005 RCS Lorient ;
- **FORSIM** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société FORSIM, société par actions simplifiée au capital de 18.510 €, dont le siège social se situe 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît – 56550 BELZ et immatriculée sous le numéro unique 508506847 RCS Lorient ;
- **IFCOSS** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société IFCOSS, société par actions simplifiée au capital de 1.500 €, dont le siège social se situe 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît – 56550 BELZ et immatriculée sous le numéro unique 788715167 RCS Lorient ;
- **MEDIAPREV** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société MEDIAPREV, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, dont le siège social se situe 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît – 56550 BELZ et immatriculée sous le numéro unique 813569845 RCS Lorient ;
- **LILI ET COMPAGNIE** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société LILI ET COMPAGNIE, société par actions simplifiée au capital de 15.850 €, dont le siège social se situe 22, Rue Gustave Eiffel – 78300 POISSY et immatriculée sous le numéro unique 511168726 RCS Versailles ;
- **PROJEXIA** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société PROJEXIA, société à responsabilité limitée au capital de 68.602 €, dont le siège social se situe 40, Boulevard des Provinces– 42800 RIVE DE GIERS et immatriculée sous le numéro unique 422735340 RCS Saint-Etienne ;
- **NEXT CAMPUS** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société NEXT CAMPUS, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège social se situe 98, Rue du Château – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 894905975 RCS Nanterre ;
- **S.E.M.E.V** : détention directe de 65,2% du capital et des droits de vote de la société S.E.M.E.V, société par actions simplifiée au capital de 16.337 €, dont le siège social se situe 19, Rue de la Gare – 94230 CACHAN et immatriculée sous le numéro unique 348487570 RCS CRETEIL ;
- **DIGITAL BUSINESS SCHOOL**, société par actions simplifiée au capital de 4.284 €, dont le siège social est sis 222, Allée de l'Amérique Latine – 30900 Nîmes, immatriculée sous le numéro unique 821 891 439 RCS Nîmes
- **L'ENTREPRISE MEDICALE**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 98, Rue du Château – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 377 562 277

### **Autres participations**

- **adLearnMEDIA** : détention directe de 39,98% du capital et des droits de vote de la société adLearnMEDIA, société par actions simplifiée à capital variable au capital de 5.000 €, dont le siège social se situe 100 rue de Charonne – 75011 PARIS et immatriculée sous le numéro unique 830894192 RCS Paris.

## **10. SITUATION DES SUCCURSALES AU 31 DÉCEMBRE 2025**

Néant

## **11. PARTICIPATIONS CROISÉES**

Néant

## **12. RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ**

La répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2025 figure en **Annexe 5**.

Par application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons que l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement un nombre d'actions du vingtième (5%), du dixième (10%), des trois vingtièmes (15%), du cinquième (20%), du quart (25%), du tiers (33,33%), de la moitié (50%), des deux tiers (66,66%), des dix-huit vingtièmes (90%) ou des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales dans la Société à la fin du dernier exercice clos (i.e. 31 décembre 2025) est indiqué dans le tableau qui figure en **Annexe 5**.

## **13. BSPCE/BSA/ACTIONS GRATUITES**

### **BSPCE**

- BSPCE exercés au cours de l'exercice 2025 : Néant
- BSPCE non encore exercés au 31 décembre 2025 : Néant
- BSPCE attribués au cours de l'exercice 2025 : Néant

### **Attribution gratuite**

- Actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2025 : Néant
- Actions gratuites définitivement acquises au cours de l'exercice 2025 (à l'issue de la période d'acquisition) : Néant
- Actions gratuites en cours de période d'acquisition au 31 décembre 2025 : 343.472 actions gratuites dont 263.472 actions gratuites attribuées le 26 avril 2023 visées ci-dessus et 80.000 actions gratuites attribuées le 4 juillet 2025 visées ci-dessus.

### **Options de souscriptions d'actions au cours de l'exercice**

- Options de souscriptions attribuées en 2025 : néant
- Options de souscriptions exercées en 2025 : néant
- Options non encore exercées en 2025 : néant

### **Bons de souscription d'actions (BSA)**

- Bons de souscriptions attribués en 2025 : néant
- Bons de souscriptions exercés en 2025 : néant
- Bons non encore exercés en 2025 : néant

### **Obligations convertibles**

- Obligations convertibles attribuées en 2025 : néant
- Obligations convertibles exercées en 2025 : néant
- Obligations convertibles non encore exercés en 2025 : néant

## **14. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ACTIONS AUTO DÉTENUES**

Aucun programme de rachat d'actions n'a été lancé au cours de l'année 2025.

Au 31 décembre 2025, la Société détenait 54.325 de ses propres actions.

## **15. FORME DES ACTIONS**

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La Société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

La Société est en outre en droit de demander, dans les conditions fixées par le Code de commerce, l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

## **16. DROIT DE VOTE DOUBLE**

Un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis vingt-quatre mois au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, sous réserve que ce dernier en ait expressément informé la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le droit de vote double bénéficiera également dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété, sauf en cas de transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent successible.

Il cessera également en cas de perte par le propriétaire des actions de la qualité de ressortissant

d'un Etat membre de l'Union Européenne.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement, de division ou d'attribution d'actions ou lors d'une augmentation ou réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis, ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaire.

## **17. FRANCHISSEMENTS DE SEUILS**

Toute personne agissant seule ou de concert qui vient à détenir directement ou indirectement une fraction, du capital ou de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égale ou supérieure à 5 % ou un multiple de cette fraction non supérieur à 50%, sera tenue de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule directement ou indirectement ou encore de concert.

L'inobservation de cette disposition est sanctionnée, conformément aux dispositions légales ou réglementaires, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la Société. Toute personne agissant seule ou de concert, est également tenue d'informer la Société dans le délai de quinze jours lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils mentionnés au premier alinéa du présent paragraphe

## **18. FONDS PROPRES**

Au 31 décembre 2025, la Société bénéficie de disponibilités et équivalents de 237.449 €, et de capitaux propres positifs de 6.972.836 €.

## **19. CAUTIONNEMENT, AVALS, GARANTIES ET SURETÉS**

Néant

## **20. MONTANT DES PRÊTS INTERENTREPRISES**

En application des dispositions des articles L. 511-6 et R. 511-2-1-1 II du Code monétaire et financier, les sociétés par actions dont les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent communiquer dans le rapport de gestion le montant des prêts à moins de deux ans consentis aux entreprises avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques, tel qu'attesté par le Commissaire aux Comptes (régime différent des prêts intragroupes autorisés par l'article L. 511-7 du Code monétaire et financier). Aucune convention de cette nature n'est à signaler au sein de la Société au titre de l'exercice écoulé.

## 21. PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

En application des dispositions de l'article L. 464-2 du Code de commerce, il est précisé que l'Autorité de la Concurrence n'a ordonné aucune injonction ou sanctions pour pratiques anticoncurrentielles à l'encontre de la Société.

## 22. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il a été décidé lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2022 de nommer pour une durée de six (6) ans :

### **ALTERMES**

47, boulevard de la Reine - 78000 VERSAILLES  
883.701.609 RCS VERSAILLES

en qualité de Commissaire aux Comptes soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes 2027.

### **Rémunérations du Commissaire aux Comptes :**

Au niveau de l'ensemble du groupe, les honoraires des Commissaires aux Comptes au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 38 K€ (contre 35 K€ au 31 décembre 2024).

## 23. ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL (ART. L 225-102 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2025, les actions détenues collectivement par les salariés représentent moins de 3% du capital social.

## 24. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 alinéa 6, L. 225-68 alinéa 6 et L. 226-10 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise lequel est inclus dans le présent rapport de gestion par application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

### 24.1. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Nous vous rappelons que :

- M. Pascal CHEVALIER est Président du Conseil d'Administration ;
- M. Gautier NORMAND est Administrateur et Directeur Général de la Société ;
- Mme Marie-Cécile BÉZIAT épouse LAURAY est Administrateur et Directrice Générale Déléguée de la Société ;

## 24.2. MANDATAIRES SOCIAUX : MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES

- Liste des mandats et fonctions dans la Société**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au sein de la Société par chacun des mandataires sociaux :

### Conseil d'Administration

Prénom, Nom	Fonctions	Date d'expiration du mandat d'administrateur
M. Pascal CHEVALIER	Président Du Conseil d'Administration et Administrateur	Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31.12. 2028
M. Gautier NORMAND	Directeur Général et Administrateur	Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31.12. 2028
Mme Marie-Cécile BÉZIAT, épouse LAURAY	Administrateur et Directrice Générale Déléguée	Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31.12. 2028

Au cours du dernier exercice clos, il s'est réuni 3 fois avec un taux de participation moyen de 100%.

Prénom, Nom	Nombre de participations	Assiduité
M. Pascal CHEVALIER	3	100%
M. Gautier NORMAND	3	100%
Mme Marie-Cécile BÉZIAT, épouse LAURAY	3	100%

### Direction Générale

Prénom, Nom	Fonctions	Date de nomination en qualité de Directeur Général	Date d'expiration du mandat de Directeur Général
M. Gautier NORMAND	Directeur Général et Administrateur	3 décembre 2021	Indéterminée
Mme Marie-Cécile BÉZIAT, épouse LAURAY	Directrice Générale Déléguée et Administrateur	26 avril 2023	Indéterminée

- **Liste des mandats et fonctions des dirigeants de la Société**

**M. Pascal CHEVALIER, Président du Conseil d'Administration et Administrateur est également :**

*Au sein du groupe Eduform'Action :*

- Néant

*Autres Mandats :*

- Président du Conseil d'Administration et Directeur général de REWORLD MEDIA SA ;
- Administrateur de REWORLD MEDIA PTE LTD (filiale de REWORLD MEDIA), société de droit chinois ayant son siège social 51 Goldhill Plaza # 12-11– Singapour (308 900) et immatriculée sous le numéro 201228461 D à Singapour ;
- Président du Conseil d'Administration de la société TRADEDOUBLER AB (filiale de REWORLD MEDIA), société de droit suédois ayant son siège social au Birger Jarlsgatan 57A, 7th floor, Stockholm et immatriculée sous le numéro 556575-7423 ;
- Directeur Général, via la société CPI et CPG, de la société REWORLD MEDIA SERVICES (filiale de REWORLD MEDIA), société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 8, rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée sous le numéro 825 067 705 R.C.S. Nanterre ;
- Administrateur de la société TRINOVA CRÉATION, société par actions simplifiée ayant son siège social : 17, avenue Charles de Gaulle, 69 370 ST Didier au Mont d'Or et immatriculée sous le numéro 424 936 482 au R.C.S. de Lyon ;
- Administrateur de la société TRINOVA, société anonyme ayant son siège social : 17, avenue Charles de Gaulle, 69 370 St Didier au Mont d'Or et immatriculée sous le numéro 411 877 657 au R.C.S. de Lyon ;
- Président de la société CPI, société par actions simplifiée à associé unique ayant son siège social 13, rue Saint-Lazare, 75009 Paris et immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 502 687 577 ;
- Gérant de la « Société civile immobilière LES TENNIS DE CHAILLY » ayant son siège social 7, route de Fontainebleau, 77930 Chailly en Bière, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Melun sous le numéro 323 362 582 ;
- Gérant de la société civile immobilière « IMMO VENTURE 1 » ayant son siège social 13, rue Saint-Lazare, 75009 Paris, au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 444 769 160 ;
- Gérant de la société CTB, société à responsabilité limitée ayant son siège social 13, rue Saint Lazare, 75009 PARIS et immatriculée sous le numéro 323 362 590 au R.C.S. de Paris ;
- Président la société NETWORK ASIA VENTURES, société soumise à la loi de la République de Singapour, ayant son siège au 51 Goldhill Plaza # 12-11 Singapour (308 900), immatricule au registre sous le n°201012523E ;
- Directeur Général Délégué de la société NETWORK FINANCES 2, 13, rue Saint-Lazare, 75009 Paris et immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 749 813 853 ;
- Co-Gérant de la société 50 PARTNERS GESTION, 62, rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris et immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 508 000 700 ;
- Président, via la société CPI, de la société CPG, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 8, rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée sous le numéro 879 080 570 au R.C.S. de Nanterre ;
- Membre du Conseil de Surveillance de la société HOPSCOTCH GROUP société anonyme au capital de 2 000 001 € dont le siège social est situé 23-25, rue Notre-Dame des Victoires, 75002 Paris et immatriculée sous le numéro 602 063 323 au R.C.S. de Paris ;
- Autres mandats dans des sociétés à objet immobilier.

**M. Gautier NORMAND, Directeur Général et Administrateur, est également :**

*Au sein du groupe Eduform'Action :*

- Gérant de la société PROJEXIA, société à responsabilité limitée au capital de 68.602 €, dont le siège social se situe 40, Boulevard des Provinces– 42800 RIVE DE GIERS et immatriculée sous le numéro unique 422735340 RCS Saint- Etienne ;

*Autres Mandats :*

- Directeur Général délégué et administrateur de REWORLD MEDIA SA ;
- Administrateur de la société TRADEDOUBLER AB, société de droit suédois ayant son siège social au Birger Jarlsgatan 57A, 7th floor, Stockholm et immatriculée sous le numéro 556575-7423 ;
- Gérant de la société EDITIONS REWORLD AXEL SPRINGER (ERAS) 40, avenue Aristide Briand, 92220 Bagneux et immatriculée sous le numéro unique 347 863 060 au R.C.S. de Nanterre ;
- Directeur Général, via la société JAG CONSEILS et CPG, de la société REWORLD MEDIA SERVICES (filiale de REWORLD MEDIA), société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 8, rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée sous le numéro unique 825 067 705 au R.C.S. de Nanterre ;
- Directeur de la société NETMUMS ;
- Directeur de la société SOFEMININ UK ;
- Gérant de la société JAG CONSEILS, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé 24, rue Anna Jacquin, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée sous le numéro 789 696 648 au R.C.S. de Nanterre ;
- Gérant de la société ETEL, 24, rue Anna Jacquin, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le n°499 094 167 ;
- Gérant de la société SCI EHAN C'HOUECK, 24, rue Anna Jacquin, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le n°802 024 216 ;
- Directeur Général, via la société JAG CONSEILS, de la société CPG, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 8, rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée sous le numéro 879 080 570 au R.C.S. de Nanterre,

**Mme Marie-Cécile BÉZIAT épouse LAURAY, Administrateur et Directrice Générale Déléguée, est également :**

*Au sein du groupe Eduform'Action :*

- Directeur Général de de la société SOFIS, société par actions simplifiée au capital de 8.000 €, dont le siège social se situe 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît – 56550 BELZ et immatriculée sous le numéro unique 439734005 RCS Lorient ;
- Directeur Général de la société FORSIM, société par actions simplifiée au capital de 18.510 €, dont le siège social se situe 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît – 56550 BELZ et immatriculée sous le numéro unique 508506847 RCS Lorient ;
- Directeur Général de la société IFCOSS, société par actions simplifiée au capital de 1.500 €, dont le siège social se situe 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît – 56550 BELZ et immatriculée sous le numéro unique 788715167 RCS Lorient ;
- Directeur Général de la société MEDIAPREV, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, dont le siège social se situe 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît – 56550 BELZ et immatriculée sous le numéro unique 813569845 RCS Lorient ;
- Directeur Général de la société LILIET COMPAGNIE, société par actions simplifiée au capital

de 15.850 €, dont le siège social se situe 22, Rue Gustave Eiffel – 78300 POISSY et immatriculée sous le numéro unique 511168726 RCS Versailles ;

- Gérant de la société PROJEXIA, société à responsabilité limitée au capital de 68.602 €, dont le siège social se situe 40, Boulevard des Provinces– 42800 RIVE DE GIERS et immatriculée sous le numéro unique 422735340 RCS Saint- Etienne ;
- Directeur Général de la société NEXT CAMPUS, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège social se situe 98, Rue du Château – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 894905975 RCS Nanterre ;

*Autres Mandats :*

- Président de la société BELZ IMMO, société par actions simplifiée dont le siège social se situe 7, Rue de Tog Ru Parc d'Activités du Suroît – 56550 BELZ et immatriculée sous le numéro unique 948 337 050 RCS Lorient ;

### 24.3. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS/ADMINISTRATEURS AU COURS DE L'ANNÉE 2025

#### Rémunération des administrateurs

Néant

#### Rémunération des dirigeants

La société CPG (détenue par MM. Pascal CHEVALIER et Gautier NORMAND) a été nommée Directeur Général de NEXT CAMPUS (filiale 100% de EDUFORM'ACTION SA) à compter du 1er janvier 2025 et percevra à compter de cette date une rémunération mensuelle de 10.000 € HT.

Toutefois, CPG n'a facturé au titre de l'année 2025 qu'un montant de 60.000 € HT.

### 24.4. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

**Cf section 4.** Rapport des Conventions Réglementées.

### 24.5. CONVENTIONS CONCLUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ASSOCIÉ À PLUS DE 10% DE LA SOCIÉTÉ ET UNE FILIALE À PLUS DE 50% DE LA SOCIÉTÉ

**Cf section 4.** Rapport des Conventions Réglementées.

### 24.6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS

Vous trouverez ci-après, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 3, du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

N°	Délégations de l'assemblée générale au conseil d'administration	Fin de la délégation
1.	<u>Assemblée Générale du 19 juin 2025</u> : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actionsDurée : 18 mois	19.12.2026
2.	<u>Assemblée Générale du 19 juin 2025</u> : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation desactions auto détenues Plafond : 10% du capitalDurée : 24 mois	16.06.2027
3.	<u>Assemblée Générale du 19 juin 2025</u> : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, notamment des bons de souscription d'actions attribués gratuitement à tous les actionnaires, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Plafond : 500.000 € de valeur nominaleDurée : 26 mois	19.08.2027
4.	<u>Assemblée Générale du 15 juin 2023</u> : Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'une offre au public visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier (placementprivé). Plafond : 500.000 € de valeur nominaleDurée : 26 mois	19.08.2027
5.	<u>Assemblée Générale du 19 juin 2025</u> : Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé (articles L.411-2 II du Code Monétaire et Financière et L 225-136 3° du Code de Commerce) Plafond : 500.000 € de valeur nominaleDurée : 26 mois	19.08.2027
6.	<u>Assemblée Générale du 27 juin 2025</u> : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à des attributionsd'actions gratuites existantes ou à créer. Plafond : 10% Durée : 38 mois	27.06.2027

## 24.7. LISTE DES OPÉRATIONS SUR TITRES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Vous trouverez en **Annexe 6** la liste des opérations réalisées au cours de l'exercice 2025 sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et selon les modalités prévues par les articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutes ces opérations ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'AMF.

## 25. CONCLUSION

Si vous approuvez les comptes tels qu'ils vous sont présentés, vous voudrez bien alors donner à vos administrateurs quitus de leur gestion et au Commissaire aux comptes quitus de sa mission pour l'exercice considéré.

Nous sommes à votre disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser préalablement au vote des résolutions qui seront soumises à vos suffrages.

Votre conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

**Le Conseil d'Administration**

## ANNEXE 1

### FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures **reçues** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées					79
Montant total des factures concernées (TTC)	9 582 €	28 554 €	819 €	732 595 €	771 551 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	1%	2%	0%	56%	59%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice					
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (TTC)	0				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)</b>					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Application des délais légaux.				

## ANNEXE 2

### FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures **émises** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées					16
Montant total des factures concernées (TTC)	11 332 €	16 044 €	0 €	487 134 €	514 510 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)					0,0071
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (TTC)	0				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)</b>					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Application des délais légaux.				

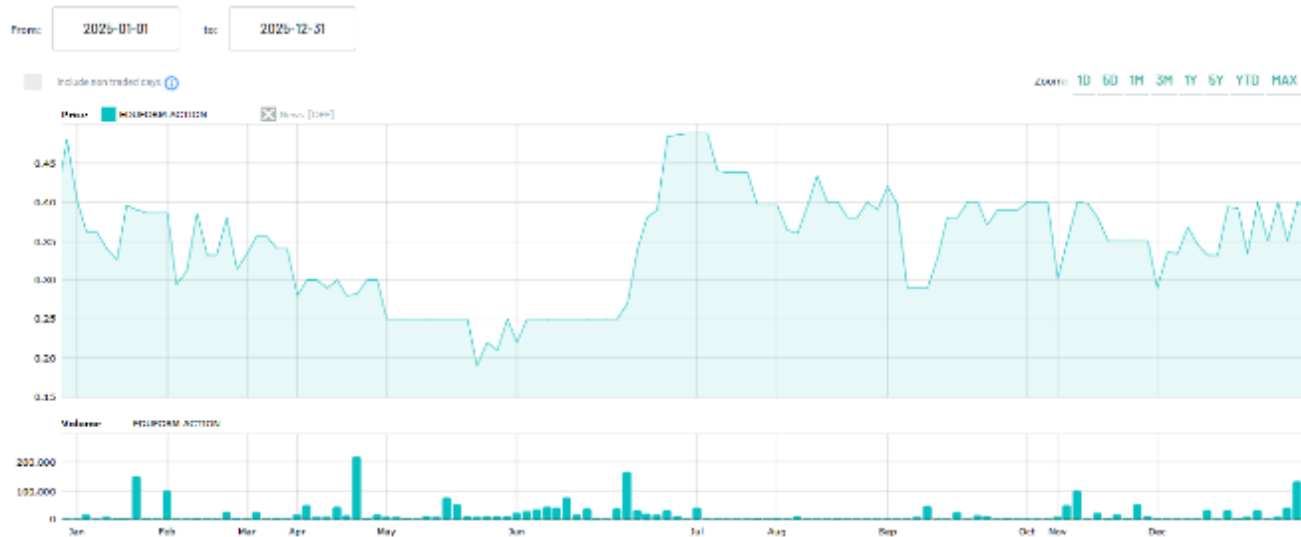
**ANNEXE 3****TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	2025	2024	2023	2022	2021
<b>Capital</b>					
Capital social	836.934 €	818.486 €	818.486 €	752.246 €	603.824 €
Nombre d'actions ordinaires	19 596 785	19 135 565	19 135 565	17 586 947	14 116 939
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)	-	-	-	-	-
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1.243.378 €	636.237 €	572.438 €	360.111 €	165.133 €
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	298 026 €	572 133 €	552 402 €	(-218 456) €	(-34 698) €
Impôt sur les bénéfices	33.504 €	-	(204.822) €	354.640 €	-
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	34 207 €	426 000 €	(-469 425) €	(-643 131) €	(-88 876) €
<b>Résultats par action</b>					
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,02 €	0,03 €	0,03 €	(-0,01) €	(-0,00) €
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	0,02 €	(-0,02) €	(-0,04) €	(-0,01) €
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-	-	-	-	-

# ANNEXE 4

## EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION DURANT L'EXERCICE 2025

Source : Euronext



## ANNEXE 5

### RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2025

31/12/2025	Actions	%	Droits de vote	%
Management	7 734 785	39,47%	11 365 381	42,58%
Flottant	11 862 000	60,53%	15 325 660	57,42%
<b>Total</b>	<b>19 596 785</b>	<b>100%</b>	<b>26 691 041</b>	<b>100%</b>

## **ANNEXE 6**

### **OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES**

Pascal CHEVALIER et Gautier NORMAND ont souscrit, via CPG, à l'augmentation de capital intervenue en novembre 2025 à hauteur de 300.000 actions.



# EDUFORM'ACTION

## COMPTES CONSOLIDÉS

### 2025

#### EDUFORM'ACTION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 818.485,50€

98 RUE DU CHATEAU – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

451 010 821 R.C.S. NANTERRE

EURONEXT ACCESS PARIS – MLEFA – CODE ISIN : FR0010882886

**EDUFORM'ACTION**

Société anonyme

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**EDUFORM'ACTION**

Société anonyme

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux actionnaires de la société EDUFORM'ACTION

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EDUFORM'ACTION SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

**Fondement de l'opinion****Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les point suivants exposés dans la note 7.2.1 « Changement de méthode comptable suite à un changement de réglementation comptable » de l'annexe et concernant l'application des nouveaux règlements de l'Autorité de Normes Comptables n°2022-06 et n°2024-05.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les notes 7.4.1.1 « Écarts d'acquisition », 8.1 « Immobilisations incorporelles » et 8.16 « Écarts d'acquisition négatifs » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et la comptabilisation des écarts d'acquisition. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux sur les écarts d'acquisition ont consisté à apprécier le caractère approprié des modalités d'évaluation appliquées et sur l'information pertinente fournie en annexe.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Versailles, le 22 avril 2026

Le commissaire aux comptes  
Altermès S.A.S.

Signé par Matthieu Fournier Le Ray  
Le 22 avr. 2026



doc\_6VAd  
tx\_AMMaBG9Wk0Yw

Matthieu Fournier Le Ray

# COMPTES CONSOLIDÉS

## 1. BILAN CONSOLIDÉ

Montants en K€	2025.12	2024.12
Immobilisations incorporelles	6 479	6 015
- Dont écarts d'acquisition positifs	6 385	5 930
Immobilisations corporelles	699	381
Immobilisations financières	479	452
<b>Actif Immobilisé</b>	<b>7 658</b>	<b>6 847</b>
Stocks et en-cours	38	32
Clients et comptes rattachés	2 740	2 768
Autres créances et comptes de régularisation <sup>(1)</sup>	2 124	1 326
Valeurs mobilières de placement	20	71
Disponibilités	4 046	4 741
<b>Actif circulant</b>	<b>8 968</b>	<b>8 937</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>16 626</b>	<b>15 785</b>

<sup>(1)</sup> Dont impôts différés actifs

Montants en K€	2025.12	2024.12
Capital <sup>(2)</sup>	837	818
Primes <sup>(2)</sup>	5 651	5 217
Réserves et résultat consolidés <sup>(3)</sup>	199	26
Autres	-	-
<b>Capitaux propres (Part du groupe)</b>	<b>6 687</b>	<b>6 062</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>850</b>	<b>908</b>
<b>Provisions</b>	<b>226</b>	<b>391</b>
Emprunts et dettes financières	1 739	2 290
Fournisseurs et comptes rattachés	2 640	2 344
Autres dettes et comptes de régularisation <sup>(4)</sup>	4 484	3 790
- Dont écarts d'acquisition négatifs	449	-
<b>Dettes</b>	<b>8 863</b>	<b>8 424</b>
<b>Total du passif</b>	<b>16 626</b>	<b>15 785</b>

<sup>(2)</sup> De l'entité mère consolidante

<sup>(3)</sup> Dont résultat net de l'exercice

<sup>(4)</sup> Dont impôts différés passifs

## 2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Montants en K€	2025.12	2024.12
Chiffre d'affaires	11 648	10 979
Autres produits d'exploitation	437	50
Achats consommés	(347)	(242)
Charges de personnel <sup>(1)</sup>	(3 790)	(3 555)
Autres charges d'exploitation	(7 331)	(6 741)
Impôts et taxes	(247)	(193)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions <sup>(2)</sup>	(301)	(159)
<b>Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition</b>	<b>71</b>	<b>139</b>
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées	-	-
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées	266	170
<b>Résultat d'exploitation après dotation aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition</b>	<b>337</b>	<b>309</b>
Charges et produits financiers	31	33
Charges et produits exceptionnels	(132)	(436)
Impôt sur les résultats	(139)	145
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>97</b>	<b>50</b>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>97</b>	<b>50</b>
Intérêts minoritaires	(77)	22
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>174</b>	<b>28</b>
<b>EBITDA</b>	<b>326</b>	<b>298</b>

<sup>(1)</sup> Y compris participation des salariés

<sup>(2)</sup> Hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition

### 3. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Montants en K€	Capital	Primes	Réserves consolidés	Résultat de l'exercice	Réserves et résultat consolidés	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
<b>Clôture 2023.12</b>	<b>818</b>	<b>5 217</b>	<b>14</b>	<b>(16)</b>	<b>(2)</b>	<b>6 034</b>	<b>886</b>	<b>6 920</b>
Affectation Résultat	-	-	(16)	16	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat période	-	-	-	28	28	28	22	50
<b>Clôture 2024.12</b>	<b>818</b>	<b>5 217</b>	<b>(2)</b>	<b>28</b>	<b>26</b>	<b>6 062</b>	<b>908</b>	<b>6 970</b>
Affectation Résultat	-	-	28	(28)	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat période	-	-	-	174	174	174	(77)	97
Variation de capital	18	434	-	-	-	452	-	452
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	18	18
<b>Clôture 2025.12</b>	<b>837</b>	<b>5 651</b>	<b>26</b>	<b>174</b>	<b>199</b>	<b>6 687</b>	<b>850</b>	<b>7 537</b>

## 4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Montants en K€	2025.12	2024.12
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
<b>RESULTAT NET DES ENTITES INTEGREES</b>	<b>97</b>	<b>50</b>
Autres retraitements sans incidence sur la trésorerie	-	-
Dérive de résultat + Résultat de dilution	-	-
Dotations et reprises sur amortissements et provisions	(60)	(1)
Plus et moins values de cession	(0)	11
- Impôts différés	140	(58)
Variations nettes des intérêts courus	-	-
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>177</b>	<b>3</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Variation des stocks	(6)	8
Variations créances clients et autres débiteurs	(216)	1 055
Variations provisions clients et autres débiteurs	48	(42)
Variations des fournisseurs et autres créditeurs	301	(412)
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>126</b>	<b>609</b>
<b>Flux net de trésorerie lié à l'activité</b>	<b>303</b>	<b>612</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions d'immobilisations (hors crédit-bail)	(809)	(714)
Cessions, réductions d'immobilisations	9	9
Incidences des variations de périmètre s/tréso.	(148)	-
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(947)</b>	<b>(705)</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes et acomptes sur dividendes versés par la société mère	-	-
Dividendes versés par les filiales aux minoritaires	-	-
Augmentation (réductions) de capital	452	-
Subventions d'investissements reçues	-	-
Emissions d'emprunts	120	250
Remboursements d'emprunts	(672)	(911)
Frais d'émission d'emprunts	(1)	-
Comptes courants financiers	-	-
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(101)</b>	<b>(661)</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE</b>	<b>(745)</b>	<b>(754)</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>4 812</b>	<b>5 566</b>
Disponibilités et VMP	4 067	4 812
Découverts bancaires	0	0
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>4 066</b>	<b>4 812</b>

## 5. FAITS MAJEURS

### 5.1. EVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Acquisition de DIGITAL BUSINESS SCHOOL

Au cours de l'exercice 2025, EDUFORM'ACTION est devenu actionnaire majoritaire de la SAS DIGITAL BUSINESS SCHOOL grâce à l'acquisition de 65% du capital.

- Acquisition complémentaire de LILI ET COMPAGNIE

Au cours de l'exercice 2025, EDUFORM'ACTION a acquis 10% du capital et des droits de vote de la société SAS LILI ET COMPAGNIE, portant sa détention à 100%.

- Acquisition de L'ENTREPRISE MEDICALE – Phosphoria

Au cours de l'exercice 2025, EDUFORM'ACTION a acquis 100% du capital et des droits de vote de la société SAS L'ENTREPRISE MEDICALE – Phosphoria.

- Augmentation de capital

Le conseil d'administration d'EDUFORM'ACTION, en date du 3 décembre 2025, a procédé à une augmentation de capital par création de 461 220 actions nouvelles. Le capital social de la société s'élève alors à 836 934,30 €, est alors divisé en 19 596 785 actions de même valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

### 5.2. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

- Aucun évènement susceptible d'avoir une influence significative sur le patrimoine et la situation financière du groupe n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

## 6. ACTIVITÉS ET ORGANIGRAMME DU GROUPE

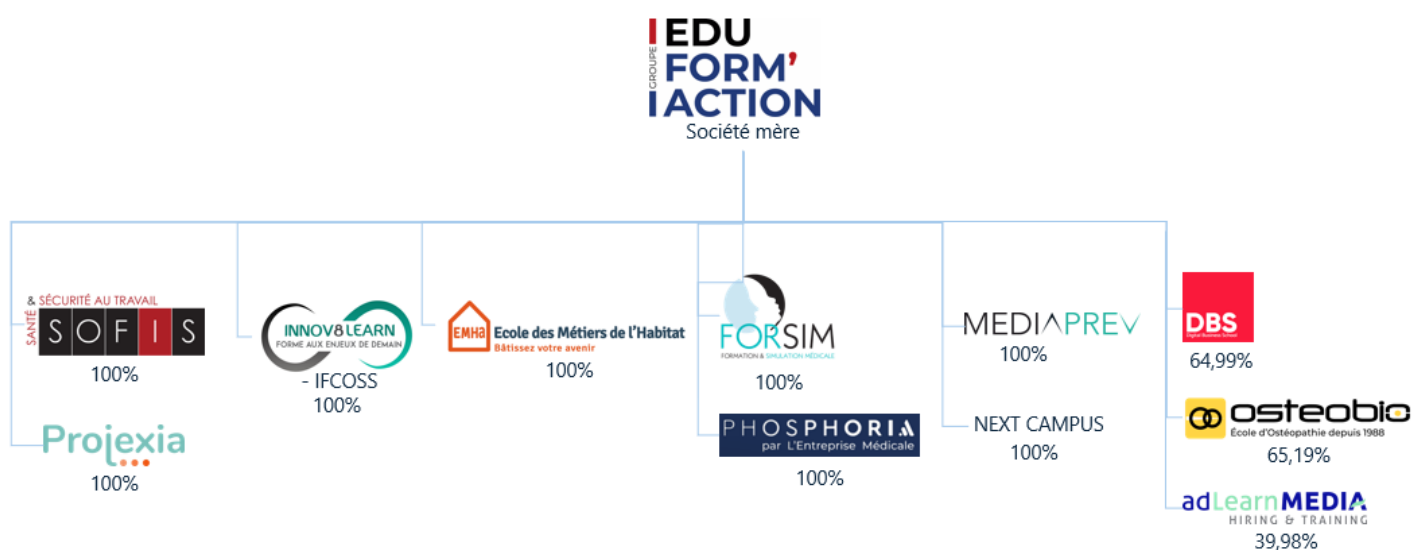
### 6.1. ACTIVITÉS

La société EDUFORM'ACTION, société consolidante du groupe EDUFORM'ACTION, est une société anonyme de droit français, spécialisée dans le secteur d'activité de la formation.

Elle est cotée sur Euronext Access à Paris. Son siège social est situé au 98 rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt.

Les comptes consolidés 2025 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 22 avril 2026.

### 6.2. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2025



### 6.3. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous dans l'Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025

	2025.12			2024.12		
	Mode de consolidation	% Contrôle	% Intérêt	Mode de consolidation	% Contrôle	% Intérêt
EDUFORM'ACTION	SM	100%	100%	SM	100%	100%
LILI ET COMPAGNIE - EMHA SAS	IG	100%	100%	IG	90,00%	90,00%
SOFIS SAS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MEDIAPREV SAS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
FOR.SI.M SASU	IG	100%	100%	IG	100%	100%
IFCOSS SAS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
PROJEXIA SARL	IG	100%	100%	IG	100%	100%
SEMEV SARL - OSTEOBIO	IG	65,18%	65,18%	IG	65,18%	65,18%
NEXT CAMPUS SAS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
DBS	IG	65%	65%		0%	0%
ENTREPRISE MEDICALE	IG	100%	100%		0%	0%

### 6.4. SOCIÉTÉS EXCLUES DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

L'entité exclue du périmètre de consolidation au 31 décembre 2025 est la suivante :

adLearnMEDIA (39.98%)

Cette entité n'est pas consolidée conformément à l'article L 233-19 II 2° du Code de commerce, une filiale ou une participation peut être laissée en dehors du périmètre de consolidation lorsqu'elle ne représente, seule ou avec d'autres, qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle que doivent donner les comptes consolidés.

### 6.5. ENTREES D'UNE ENTITE CONTROLEE DANS LE PERIMETRE

Au cours de l'exercice, les acquisitions suivantes ont été réalisées :

- DBS pour 64,99 % ;
- L'entreprise Médicale - Phosphoria pour 100 %.

### 6.6. SORTIES DE PERIMETRE

Aucune sortie de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice.

### 6.7. MODIFICATIONS DE POURCENTAGE DE DETENTION

L'entité LILI ET COMPAGNIE - EMHA SAS, détenue à 90% en 2024 est désormais détenue à 100%.

### 6.8. ACQUISITIONS OU CESSIONS DE PARTICIPATIONS POST-CLOTURE

Néant

## RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, MODALITÉS DE CONSOLIDATION, MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

### 7.1. REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés du Groupe Eduform'Action sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Le règlement comptable ANC 2024-05 relatif aux comptes consolidés est appliqué.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre, à l'exception de l'entité DBS qui clôture au 31 août, et pour laquelle une clôture 31 décembre a été reconstituée.

### 7.2. CHANGEMENTS COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

#### 7.2.1. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE SUITE A UN CHANGEMENT DE REGLEMENTATION COMPTABLE :

- **Première application du règlement ANC 2022-06**

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers modifie le règlement ANC N°2014-03 applicable aux comptes individuels des entités industrielles et commerciales. Ce règlement est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable au niveau des comptes individuels mais également au niveau des comptes consolidés.

Conformément au principe de convergence des jeux de comptes individuels et consolidés établis selon les normes comptables françaises, les dispositions du règlement ANC 2022-06 s'appliquent de la même manière pour les comptes individuels et consolidés.

Ainsi, les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont les suivantes :

- Recours au résultat exceptionnel qu'en cas d'évènements majeurs et inhabituels ;
- Suppression des comptes de transfert

de charges et comptabilisation des opérations par nature.

- **Première application du règlement ANC 2024-05**

Le règlement ANC N° 2024-05 relatif aux écarts d'acquisition et à la méthode applicable aux regroupements entre entités sous contrôle commun modifie le règlement ANC 2020-01 applicable aux comptes consolidés. Ce règlement est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable au niveau des comptes consolidés.

La méthode alternative applicable aux regroupements entre entités sous contrôle commun s'applique de manière prospective aux opérations réalisées à compter du 1er janvier 2025.

La première application des dispositions du règlement ANC N° 2024-05 relatives aux écarts d'acquisition s'applique de manière prospective pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et n'emporte aucune conséquence sur les comptes des exercices précédents.

Lors du premier exercice d'application, le bilan et le compte de résultat consolidés de l'exercice en cours ainsi que de la colonne N-1 reprenant l'exercice précédent seront présentés selon les nouveaux modèles d'états financiers. En conséquence, des reclassements dans le bilan et le compte de résultat présentés en comparatif de l'exercice de première application ont été réalisés pour se conformer au nouveau modèle.

- **Application anticipée du règlement 2024-07**

Le règlement ANC 2024-07 relatif à la distinction dettes – autres fonds propres modifie le règlement ANC 2014-03 et le règlement ANC 2020-01 applicables aux comptes consolidés. Ce règlement s'applique de manière obligatoire aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 mais peut être appliqué par anticipation, à compter de sa date de publication au Journal Officiel, aux exercices en cours à cette date (date de publication en date du 27/12/2025).

Notre groupe a décidé de ne pas anticiper l'application de ce règlement dans nos comptes clos le 31 décembre 2025.

#### 7.2.2. CHANGEMENT D'ESTIMATION

Notre groupe n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

### 7.2.3. CORRECTIONS D'ERREURS

Notre groupe n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

## 7.3. METHODES DE CONSOLIDATION

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2025. Toutes les participations significatives dans lesquelles les sociétés du Groupe Eduform'Action assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le contrôle conjoint est exercé sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Celles dans lesquelles le Groupe Eduform'Action exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20% du capital sont mises en équivalence.

Certaines participations répondant aux critères ci-dessus ne sont pas consolidées du fait de leur faible impact (cf. note 6.4 "entités exclues du périmètre de consolidation").

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les éléments des comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé

conformément aux méthodes comptables appliquées dans les comptes consolidés ;

- éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

## 7.4. METHODES COMPTABLES ET REGLES D'EVALUATION

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les méthodes retenues par le groupe lorsqu'un choix est possible qui ont des incidences significatives sont :

Méthode pour laquelle il existe un choix	Méthode référence oui/non	Choix du groupe	Référence du § dans l'annexe
Provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires	Oui	Appliqué	4.3.9
Incorporation à l'actif des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible	Non	Non concerné	N/A
Provisionnements des programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions	Non	Non concerné	N/A
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	Non	Non concerné	N/A

Par ailleurs les méthodes obligatoires suivantes ont été appliquées :

Le retraitement des contrats de crédit-bail et contrats assimilés, et opérations de cession-bail est d'application obligatoire dans les comptes consolidés.

## 7.4.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### 7.4.1.1. Ecart d'acquisition

L'écart d'évaluation est constitué par la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entité contrôlée retraité aux normes comptables du groupe.

L'écart d'acquisition est constitué par la différence entre le coût d'acquisition et la part de l'entité acquéreuse dans les actifs et passifs identifiables évalués à la date d'acquisition selon les modalités de l'article 232-1 et suivants, du règlement ANC 2020-01.

Le coût d'acquisition représente la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur estimé à la valeur vénale, dans le cas de l'application obligatoire ou de l'option possible pour la « méthode alternative » le coût d'acquisitions de l'opération correspond au montant de l'augmentation de capital et de Prime d'émission majoré de la soule éventuelle et des frais d'acquisition (art 232-9 du règlement ANC 2020-01).

Conformément au règlement ANC 2020-01, §231-10 Période d'évaluation, l'entité consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à celui de l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de la comptabilisation et de l'évaluation des actifs et passifs identifiables. Les ajustements ainsi comptabilisés après l'exercice d'acquisition impactent le bilan d'ouverture de cet exercice et n'ont donc pas d'effet sur les comptes consolidés de l'exercice d'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est porté à l'actif immobilisé au poste « Immobilisations incorporelles » et indiqué sur la ligne « Dont écarts d'acquisition positifs ».

L'écart d'acquisition négatif est porté au passif au poste « Autres dettes et comptes de régularisation » et indiqué sur la ligne « Dont écarts d'acquisition négatifs ».

Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition actif.

#### Ecart d'acquisition présentant une durée non limitée :

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année. La valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

#### Ecart d'acquisition présentant une durée limitée:

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition actif est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

Dans ce cas, un test de dépréciation est effectué lorsqu'il existe un indice de perte de valeur : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises

#### Ecart d'acquisition négatif :

L'écart d'acquisition négatif peut correspondre à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition réalisée dans des conditions avantageuses ou à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Il est repris au résultat selon les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Dans la situation d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, l'écart d'acquisition négatif est repris sur une durée de 12 mois en application des dispositions prévues par l'article 231-12.

#### Dotations et reprises :

Les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs et les reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées sont inscrites dans les lignes du résultat d'exploitation prévues à cet effet.

Comme pour tous les produits et charges du compte de résultat consolidé, leur présentation dans le résultat exceptionnel est soumise au respect des règles définissant le résultat exceptionnel prévues par le règlement de l'ANC relatif aux comptes individuels.

Les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés à des entités mises en équivalence et les reprises des écarts d'acquisition négatifs liés à ces mêmes entités sont inscrites sur la ligne « Résultat net lié aux entités mises en équivalence ».

### 7.4.1.2. Autres immobilisations incorporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition

- Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, et escomptes de règlement ainsi que tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée, incluant les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte ...)
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production, suivant les mêmes principes que ci-dessus.

#### 7.4.1.3. Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Frais de recherche	Linéaire	3 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans

#### 7.4.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, et escomptes de règlement ainsi que tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner, incluant les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte ...)

- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production, suivant les mêmes principes que ci-dessus.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans

#### 7.4.3. CONTRATS DE CREDIT-BAIL ET CONTRATS ASSIMILES

Le retraitement des contrats de crédit-bail et contrats assimilés, et opérations de cession-bail est d'application obligatoire dans les comptes consolidés.

Les opérations significatives réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail et contrats assimilés, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat (comptabilisation au bilan sous forme d'une immobilisation et d'un emprunt correspondant). Au compte de résultat, une dotation aux amortissements et une charge financière sont comptabilisés. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

#### 7.4.4. DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable

A chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur, un test de dépréciation est effectué.

Pour les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation est non limitée, ce test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Pour les écarts d'acquisition (cf. § 8.1).

Pour le test de dépréciation, il procédé comme suit:

- si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée;
- si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable,
  - soit la valeur vénale est supérieure à la valeur d'usage et, dans ce cas, la valeur vénale est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation,
  - soit la valeur d'usage est supérieure à la valeur vénale et, dans ce cas, la valeur d'usage est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation si elle est inférieure à la valeur comptable.

#### Modalités de regroupement des immobilisations

S'il n'est pas possible de déterminer la valeur actuelle de l'actif pris isolément, il convient de déterminer la valeur actuelle du groupe d'actifs auquel il appartient.

Les actifs ou groupes d'actifs au niveau desquels est réalisé le test de dépréciation sont déterminés de façon cohérente et permanente à chaque évaluation de la valeur actuelle.

Les actifs ou groupes d'actifs au niveau desquels est réalisé le test de dépréciation sont déterminés en fonction du mode de gestion et de suivi des activités.

Les dépréciations sont rapportées au résultat quand les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Par exception, les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne sont jamais reprises.

#### **7.4.5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Ce poste comprend également des titres de participation dans une(des) société(s) non consolidée(s) comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité.

#### **7.4.6. TITRES MIS EN EQUIVALENCE**

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part des capitaux propres retraités des méthodes comptables du groupe de l'entité mise en équivalence.

Ils sont évalués, à la clôture, selon les mêmes principes d'évaluation que les titres de participation.

#### **7.4.7. STOCKS ET EN-COURS**

Les stocks de marchandises sont évalués selon la méthode CUMP : «Coût Unitaire Moyen Pondéré».

Une dépréciation est comptabilisée en fonction de l'ancienneté du stock et de son niveau de rotation. Il est appliqué au prix d'achat un coefficient de dépréciation en fonction de ces critères.

#### **7.4.8. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Les créances et comptes rattachés sont valorisés à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances clients est constituée dès qu'apparaît une perte probable.

#### **7.4.9. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION**

##### 7.4.9.1. Impôts différés

Conformément aux prescriptions du règlement ANC 2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur, c'est à dire ceux résultant des textes fiscaux à la clôture de l'exercice et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera (cf art.272-12).

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte, sauf exceptions prévues par le présent règlement ; en revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

Si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs. Dans cette situation, ils sont retenus à hauteur des passifs d'impôts différés déjà constatés arrivant à échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs deviennent ou restent récupérables.

Ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de cette période.

Le solde d'impôt différé actif est comptabilisé dans la rubrique « Autres créance et comptes de régularisation ».

Le solde d'impôt différé passif est comptabilisé dans la rubrique « Autres dettes et comptes de régularisation ».

#### **7.4.10. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

#### **7.4.11. PROVISIONS**

Les provisions pour risques et charges ont un caractère éventuel au titre de leur montant ou de leur échéance. Elles résultent d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain, à la date de clôture, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

#### **7.4.12. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES**

Le groupe comptabilise en provision ses engagements de retraite.

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est dorénavant déterminé après la prise en compte de facteurs de rotation, mortalité et d'évolution des rémunérations.

#### **7.4.13. DETTES**

Les dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale de remboursement.

#### **7.4.14. PRODUITS**

Un produit est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est :

- Réalisé, c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant
- Et acquis à l'exercice

## 8. EXPLICATION DES COMPTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DE LEURS VARIATIONS

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

### 8.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2025.12
Ecart acquisition positif	5 930	128	-	-	327	6 385
Conces.. brevets & licences	532	8	-	-	229	769
Autres immob.incorporelles	122	0	-	(0)	-	122
<b>Immobilisations incorporelles - brut</b>	<b>6 584</b>	<b>136</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>	<b>556</b>	<b>7 276</b>
Amort.écarts acquisition	-	-	-	-	-	-
Dépré.écarts acquisition	-	-	-	-	-	-
Amort./déprec. conces.. brev.& lic.	(448)	(52)	-	-	(176)	(676)
Amort./déprec. autres immob.incorp.	(121)	-	-	-	-	(121)
<b>Amortissements &amp; Dépréciations</b>	<b>(569)</b>	<b>(52)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(176)</b>	<b>(797)</b>
Ecart acquisition positif	5 930	128	-	-	327	6 385
Conces.. brevets & licences	84	(44)	-	-	53	93
Autres immob.incorporelles	1	0	-	(0)	-	1
<b>Immobilisations incorporelles - net</b>	<b>6 015</b>	<b>84</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>	<b>380</b>	<b>6 479</b>

Les écarts d'acquisition portent sur les sociétés suivantes :

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2025.12
LILI ET COMPAGNIE - EMHA SAS	490	-	-	-	128	618
SOFIS SAS	3 602	-	-	-	-	3 602
MEDIAPREV SAS	186	-	-	-	-	186
FOR.SI.M SASU	35	-	-	-	-	35
IFCOSS SAS	66	-	-	-	-	66
PROJEXIA SARL	1 517	-	-	-	-	1 517
NEXT CAMPUS SAS	34	-	-	-	-	34
DBS	-	-	-	-	327	327
<b>Écarts d'acquisition - brut</b>	<b>5 930</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>455</b>	<b>6 385</b>
LILI ET COMPAGNIE - EMHA SAS	-	-	-	-	-	-
SOFIS SAS	-	-	-	-	-	-
MEDIAPREV SAS	-	-	-	-	-	-
FOR.SI.M SASU	-	-	-	-	-	-
IFCOSS SAS	-	-	-	-	-	-
PROJEXIA SARL	-	-	-	-	-	-
NEXT CAMPUS SAS	-	-	-	-	-	-
DBS	-	-	-	-	-	-
<b>Amortissements &amp; Dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
LILI ET COMPAGNIE - EMHA SAS	490	-	-	-	128	618
SOFIS SAS	3 602	-	-	-	-	3 602
MEDIAPREV SAS	186	-	-	-	-	186
FOR.SI.M SASU	35	-	-	-	-	35
IFCOSS SAS	66	-	-	-	-	66
PROJEXIA SARL	1 517	-	-	-	-	1 517
NEXT CAMPUS SAS	34	-	-	-	-	34
DBS	-	-	-	-	327	327
<b>Écarts d'acquisition - net</b>	<b>5 930</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>455</b>	<b>6 385</b>

## 8.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2025.12
Constructions	202	29	-	-	-	231
Install.& mat.indust.	277	-	(0)	(0)	-	277
Autres immob.corporelles	3 343	30	(1)	391	78	3 840
Autres immob.corporelles - CB LLD	124	-	(39)	-	-	85
Immob.corporelles en cours	32	359	-	(391)	-	-
<b>Immobilisations corporelles - brut</b>	<b>3 978</b>	<b>418</b>	<b>(40)</b>	<b>(0)</b>	<b>78</b>	<b>4 433</b>
Amort./déprec. constructions	(38)	(37)	-	-	-	(76)
Amort./déprec. matériels & équip.	(262)	(7)	-	1	-	(268)
Amort./déprec. autres immo.corp.	(3 208)	(71)	1	(1)	(44)	(3 323)
Amort.autres immob.corp. - CB LLD	(89)	(17)	39	-	-	(67)
<b>Amortissements &amp; Dépréciations</b>	<b>(3 597)</b>	<b>(133)</b>	<b>40</b>	<b>-</b>	<b>(44)</b>	<b>(3 733)</b>
Constructions	163	(8)	-	-	-	155
Install.& mat.indust.	15	(7)	(0)	1	-	9
Autres immob.corporelles	136	(42)	-	389	34	517
Autres immob.corporelles - CB LLD	35	(17)	-	-	-	18
Immob.corporelles en cours	32	359	-	(391)	-	-
<b>Immobilisations corporelles - net</b>	<b>381</b>	<b>285</b>	<b>(0)</b>	<b>(0)</b>	<b>34</b>	<b>699</b>

### 8.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2025.12
Participations financières	1 050	-	(0)	-	-	1 050
Créances rattach.particip.	0	-	-	-	-	0
Dépôts et cautionnements versés	351	21	(9)	0	16	379
<b>Immobilisations financières - brut</b>	<b>1 402</b>	<b>21</b>	<b>(9)</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>1 429</b>
Prov.participations financières	(950)	-	-	-	-	(950)
Prov.créances rattach.part.	-	-	-	-	-	-
Prov. dépôts et caution. Versés	-	-	-	-	-	-
<b>Amortissements &amp; Dépréciations</b>	<b>(950)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(950)</b>
Participations financières	100	-	(0)	-	-	100
Créances rattach.particip.	0	-	-	-	-	0
Dépôts et cautionnements versés	351	21	(9)	0	16	379
<b>Immobilisations financières - net</b>	<b>452</b>	<b>21</b>	<b>(9)</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>479</b>

### 8.4. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Néant

### 8.5. STOCKS ET EN-COURS

Montants en K€	2024.12	Variations	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	2025.12
Stock marchandises	32	6	-	-	38
<b>Stocks - brut</b>	<b>32</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>38</b>
Prov.stock marchandises	-	-	-	-	-
<b>Dépréciation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Stock marchandises	32	6	-	-	38
<b>Stocks - net</b>	<b>32</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>38</b>

### 8.6. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Montants en K€	2025.12	Brut	à 1 an au +	à + d'1 an	Dép.	2024.12
Créances clients & cptes rattachés	2 137	2 357	2 357	-	(220)	2 768
<b>Créances clients - net</b>	<b>2 137</b>	<b>2 357</b>	<b>2 357</b>	<b>-</b>	<b>(220)</b>	<b>2 768</b>
Facture à établir C	603	603	603	-	-	-
<b>Total clients et comptes rattachés</b>	<b>2 740</b>	<b>2 960</b>	<b>2 960</b>	<b>-</b>	<b>(220)</b>	<b>2 768</b>

## 8.7. AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

Les autres créances se décomposent par poste et par échéance, de la manière suivante :

Montants en K€	2025.12	Brut	à 1 an au +	à + d'1 an	Dép.	2024.12
Avances et acptes versés / commandes	(103)	(103)	(103)	-	-	13
Actifs d'impôt différé	727	727	727	-	-	432
Fournisseurs débiteurs	64	64	64	-	-	14
Créance d'impôt exigible	97	97	97	-	-	129
Cptes courants débiteurs	-	150	150	-	(150)	75
Autres créances diverses	4	4	4	-	-	3
Autres créances d'exploitation	611	611	611	-	-	493
Divers - Produits à recevoir	330	330	330	-	-	0
Comptes de liaison (CT) et divers	0	0	0	-	-	(0)
Charges constatées d'avances	370	370	370	-	-	131
Comptes de régularisation actif	25	25	25	-	-	36
<b>Total autres créances</b>	<b>2 124</b>	<b>2 274</b>	<b>2 274</b>	<b>-</b>	<b>(150)</b>	<b>1 326</b>

## 8.8. DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS

Les dépréciations de l'actif se décomposent :

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2025.12
Immobilisations incorporelles	(121)	-	-	-	-	(121)
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	(950)	-	-	-	-	(950)
Stocks et en-cours	-	-	-	-	-	-
Créances	(245)	(57)	9	-	(77)	(370)
<b>Total des dépréciations</b>	<b>(1 316)</b>	<b>(57)</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>(77)</b>	<b>(1 441)</b>

## 8.9. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Montants en K€	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	379		379
Créances de l'actif circulant	4 644	4 644	-
Charges constatées d'avance	370	370	-
<b>Total échéances des créances</b>	<b>5 023</b>	<b>4 644</b>	<b>379</b>

## 8.10. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS - DISPONIBILITES

Montants en K€	2024.12	Variations	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2025.12
Valeurs mob. - autres titres	100	(30)	-	-	-	-	70
Disponibilités	4 736	(1 170)	-	-	-	476	4 041
Intérêts courus/cptes financ.	5	-	-	-	-	-	5
<b>Disponibilités et VMP - brut</b>	<b>4 841</b>	<b>(1 200)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>476</b>	<b>4 117</b>
Prov.val.mob. - autres titres	(29)	-	(21)	-	-	-	(50)
<b>Amortissements &amp; Dépréciations</b>	<b>(29)</b>	<b>-</b>	<b>(21)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(50)</b>
Valeurs mob. - autres titres	71	(30)	(21)	-	-	-	20
Disponibilités	4 736	(1 170)	-	-	-	476	4 041
Intérêts courus/cptes financ.	5	-	-	-	-	-	5
Intérêts courus non échus s/ dispo.	-	-	-	-	-	-	-
<b>Disponibilités et VMP - net</b>	<b>4 812</b>	<b>(1 200)</b>	<b>(21)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>476</b>	<b>4 067</b>

## 8.11. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2025, le capital social est de 836 934,30 € et se compose de 19 596 785 actions de même valeur nominale, de même catégorie et intégralement libérées.

## 8.12. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Montants en K€	Capital	Primes	Réserves consolidés	Résultat de l'exercice	Réserves et résultat consolidés	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
<b>Clôture 2023.12</b>	<b>818</b>	<b>5 217</b>	<b>14</b>	<b>(16)</b>	<b>(2)</b>	<b>6 034</b>	<b>886</b>	<b>6 920</b>
Affectation Résultat	-	-	(16)	16	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat période	-	-	-	28	28	28	22	50
<b>Clôture 2024.12</b>	<b>818</b>	<b>5 217</b>	<b>(2)</b>	<b>28</b>	<b>26</b>	<b>6 062</b>	<b>908</b>	<b>6 970</b>
Affectation Résultat	-	-	28	(28)	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat période	-	-	-	174	174	174	(77)	97
Variation de capital	18	434	-	-	-	452	-	452
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	18	18
<b>Clôture 2025.12</b>	<b>837</b>	<b>5 651</b>	<b>26</b>	<b>174</b>	<b>199</b>	<b>6 687</b>	<b>850</b>	<b>7 537</b>

## 8.13. PROVISIONS

### 8.13.1. RECAPITULATIF

Les provisions se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep. Utilisée	(Dim.) nn utilisée	Autres variations	Δ périmètre	2025.12
Provisions pour risques	148	38	(20)	-	-	-	166
<b>Provisions pour risques</b>	<b>148</b>	<b>38</b>	<b>(20)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>166</b>
Engagements de retraite et assimilés	66	1	(10)	-	-	3	60
Ecart d'acquisition négatif	177	-	-	-	(177)	-	-
<b>Provisions pour charges</b>	<b>243</b>	<b>1</b>	<b>(10)</b>	<b>-</b>	<b>(177)</b>	<b>3</b>	<b>60</b>
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>391</b>	<b>39</b>	<b>(30)</b>	<b>-</b>	<b>(177)</b>	<b>3</b>	<b>226</b>

### 8.13.2. INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE ET PRESTATIONS ASSIMILEES

Les hypothèses d'évaluation sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Taux actualisation : 3,98 %
- Taux augmentation salaires : 0 %
- Convention collective : convention propre à chaque entité

## 8.14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

### 8.14.1. VARIATION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Variations	Autres variations	2025.12
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 255	109	(655)	-	-	1 709
Dettes contrats de crédit-bail et contrats assimilés	35	-	(17)	-	-	18
<b>Emprunts auprès des éta de crédits et crédit-b.</b>	<b>2 290</b>	<b>109</b>	<b>(672)</b>	-	-	<b>1 727</b>
Dépôts et garanties reçus	0	11	-	-	-	11
<b>Autres emprunts et dettes financières diverses</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	-	-	-	<b>11</b>
Soldes créditeurs de banque (trésorerie passive)	0	-	-	0	-	0
Soldes créditeurs de banque (Dettes)	-	-	-	-	-	-
Int.courus/solde créd.banque	-	-	-	-	-	-
<b>Concours bancaires et intérêts courus</b>	<b>0</b>	-	-	<b>0</b>	-	<b>0</b>
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>2 290</b>	<b>120</b>	<b>(672)</b>	<b>0</b>	-	<b>1 739</b>

### 8.14.2. VARIATION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Montants en K€	2025.12	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	2024.12
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 709	746	888	75	2 255
Dettes contrats de crédit-bail et contrats assimilés	18	18	-	-	35
<b>Emprunts auprès des éta de crédits et crédit-b.</b>	<b>1 727</b>	<b>764</b>	<b>888</b>	<b>75</b>	<b>2 290</b>
Dépôts et garanties reçus	11	-	-	11	0
<b>Autres emprunts et dettes financières diverses</b>	<b>11</b>	-	-	<b>11</b>	<b>0</b>
Soldes créditeurs de banque (trésorerie passive)	0	0	-	-	0
<b>Concours bancaires et intérêts courus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	-	-	<b>0</b>
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>1 739</b>	<b>764</b>	<b>888</b>	<b>86</b>	<b>2 290</b>

## 8.15. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés se décomposent par poste et par échéance, de la manière suivante :

Montants en K€	2025.12	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	2024.12
Dettes fourn.& cptes ratt.	1 432	1 432	-	-	2 344
Fourn. - factures non parvenues	1 208	1 208	-	-	-
<b>Total fournisseurs</b>	<b>2 640</b>	<b>2 640</b>	-	-	<b>2 344</b>

## 8.16. LES AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

Les autres dettes et comptes de régularisation se décomposent par poste et par échéance, de la manière suivante :

Montants en K€	2025.12	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	2024.12
Ecart d'acquisition négatif	449	449	-	-	-
Dettes sur immobilisations	444	444	-	-	806
Avances et acomptes reçus sur commandes	97	97	-	-	10
Dettes fiscales diverses et sociales	1 504	1 504	-	-	1 435
Comptes-courants créditeurs	150	150	-	-	71
Dettes diverses	480	480	-	-	45
Impôt différés Passifs	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation passif	1 360	1 360	-	-	1 423
<b>Total autres dettes et comptes de régul.</b>	<b>4 484</b>	<b>4 484</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 790</b>

### ECARTS D'ACQUISITION NEGATIFS

Les écarts d'acquisitions négatifs concernent les sociétés suivantes :

- SEMEV SARL – OSTEOBIO pour 347 k€, repris en totalité à la clôture (177 k€ de reprise sur l'exercice)
- L'ENTREPRISE MEDICALE pour 539 k€, repris pour 90 k€ à la clôture.

## 8.17. ETAT DES ECHEANCES DE DETTES A LA CLOTURE

Les autres dettes et comptes de régularisation se décomposent par poste et par échéance, de la manière suivante :

Montants en K€	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance de un à cinq ans	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	1 739	764	888	86
Fournisseurs et comptes rattachés	2 640	2 640	-	-
Autres dettes	3 125	3 125	-	-
Produits constatés d'avance	1 360	1 360	-	-
<b>Total échéances des dettes</b>	<b>8 863</b>	<b>7 888</b>	<b>888</b>	<b>86</b>

## 8.18. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Montants en K€	2025.12	%	2024.12	%
Prestations de services	10 985	94,3%	10 494	95,6%
Ventes de marchandises	520	4,5%	368	3,4%
Produits des activités annexes	151	1,3%	122	1,1%
RRR accordés	(9)	-0,1%	(5)	0,0%
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>11 648</b>	<b>100,00%</b>	<b>10 979</b>	<b>100,00%</b>

## 8.19. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Montants en K€	2025.12	2024.12
Produit de cessions des immobilisations incorporelles et corporelles	0	-
Indemnités et autres produits	271	12
Subventions d'exploitation	120	29
Reprises d'amortissements et provisions	46	-
Transfert de charges	-	9
<b>Total autres produits d'exploitation</b>	<b>437</b>	<b>50</b>

## 8.20. ACHATS CONSOMMES

Montants en K€	2025.12	2024.12
Achats consommés matières premières et marchandises	(302)	(178)
Achats de MP et autres approvisionnements	(51)	(56)
Variation de stocks MP et autres approv	6	(8)
<b>Total achats consommés</b>	<b>(347)</b>	<b>(242)</b>

## 8.21. CHARGES DE PERSONNEL

Montants en K€	2025.12	2024.12
Rémunération du personnel	(2 848)	(2 727)
Charges sociales (SS & Prévoyance)	(910)	(851)
Autres charges sociales	(26)	(19)
Autres charges de personnel	(11)	42
Remboursements de charges de personnel	4	-
<b>Total charges de personnel</b>	<b>(3 790)</b>	<b>(3 555)</b>

## 8.22. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Montants en K€	2025.12	2024.12
Achats de sous-traitance	(3 194)	(3 243)
Achats n.stockés mat.& fourn.	(172)	(171)
Autres services extérieurs	1	-
Sous-traitance	(109)	(126)
Loyer/crédit-bail mob.	(3)	0
Loyer/crédit-bail immob.	(2)	-
Location	(1 633)	(1 182)
Charges locatives	(117)	(130)
Entretien et réparations	(218)	(233)
Primes d'assurance	(76)	(67)
Divers services extérieurs	(7)	1
Personnel extérieur	(95)	-
Honoraires	(808)	(714)
Publicité. relations publiques	(389)	(429)
Transports	(1)	(4)
Déplacemt. missions. récept.	(272)	(255)
Postes et telecoms	(71)	(64)
Services bancaires & ass.	(95)	(81)
Divers autres services ext.	(13)	(19)
Autres charges	(11)	(6)
Pertes sur créances irrécouvrables	(2)	-
Pénalités et autres charges	(47)	(18)
<b>Total autres charges d'exploitation</b>	<b>(7 331)</b>	<b>(6 741)</b>

## 8.23. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en K€	2025.12	2024.12
Dot.amort.immobilisations	-	(97)
Dot.amort.immobilisations incorporelles	(52)	-
Dot.amort.immobilisations corporelles	(116)	-
Dot.amort.chges à répartir	(12)	(12)
Dot.amort.immos CB et assimilés	(17)	(24)
<b>Dotations aux amt. d'exp.</b>	<b>(197)</b>	<b>(133)</b>
Dot.prov.risques & charges d'exploitation	(38)	-
Dot.prov.actif circulant	(48)	(1)
Dot./dép des stocks marchandises	(9)	-
Dot.prov.pour retraite	(10)	(25)
<b>Dotations aux prov. et dép. d'exp.</b>	<b>(104)</b>	<b>(26)</b>
<b>Total dotations aux amt. et aux prov.</b>	<b>(301)</b>	<b>(159)</b>

## 8.24. REPRISES DES ECARTS D'ACQUISITION NEGATIFS LIES AUX ENTITES INTEGREES

L'écart d'acquisition d'OSTEOBIO a été repris pour 177 k€ sur l'exercice.

L'écart d'acquisition sur L'ENTREPRISE MEDICALE a été repris pour 90 k€ sur l'exercice.

## 8.25. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Le résultat financier se décompose comme suit :

Montants en K€	2025.12	2024.12
Différences positives de change	0	0
Autres Intérêts et Produits assimilés	95	90
<b>Produits financiers</b>	<b>95</b>	<b>90</b>
Dotations financières aux amortissements et prov.	(21)	(14)
Intérêts et charges assimilées	(40)	(38)
Intérêts sur contrats de crédit-bail et contrats assimilés	(3)	(5)
Différences négatives de change	(0)	(0)
<b>Charges financières</b>	<b>(64)</b>	<b>(57)</b>
<b>Total charges et produits financiers</b>	<b>31</b>	<b>33</b>

## 8.26. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

Montants en K€	2025.12	2024.12
Produits except° sur op. de gestion	-	1
Reprises de provisions & transfert de ch.	-	44
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>-</b>	<b>45</b>
Charges except° sur op. de gestion	(132)	(481)
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>(132)</b>	<b>(481)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(132)</b>	<b>(436)</b>

## 8.27. IMPÔTS SUR LES RESULTATS

### 8.27.1. VENTILATION IMPOTS EXIGIBLES / IMPOTS DIFFERES

Montants en K€	2025.12	2024.12
Impôts exigibles	1	87
Impôts différés	(140)	58
<b>Total impôt sur les résultats</b>	<b>(139)</b>	<b>145</b>

## 8.27.2. DETAIL DES POSTES D'IMPOTS DIFFERES

Montants en K€	2024.12	Incidence résultat	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Δ périmètre	Autres variations	2025.12
Impôts différés actifs	432	(97)	21	(118)	435	(44)	727
Impôts différés passifs	-	(44)	(44)	-	-	44	-
<b>Solde net d'impôt différés</b>	<b>432</b>	<b>(140)</b>	<b>(23)</b>	<b>(118)</b>	<b>435</b>	<b>-</b>	<b>727</b>

## 8.27.3. VENTILATION DE L'IMPOSITION DIFFEREE PAR NATURE

Montants en K€	2024.12	Incidence résultat	Incidence réserves	Autres variations	2025.12
PIDR	17	(2)	1	-	15
Déficits fiscaux activés	322	(94)	434	-	661
Frais d'acquisition sur titres	156	-	-	-	156
Neutralisation IDA/IDP	(62)	-	-	(44)	(106)
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>432</b>	<b>(97)</b>	<b>435</b>	<b>(44)</b>	<b>727</b>
Amortissements dérogatoires	(62)	(44)	-	-	(106)
Neutralisation IDA/IDP	62	-	-	44	106
<b>Impôts différés passifs</b>	<b>-</b>	<b>(44)</b>	<b>-</b>	<b>44</b>	<b>(0)</b>

## 8.27.4. IMPOTS DIFFERES ACTIFS NON ACTIVES

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche

## 8.27.5. PREUVE D'IMPÔT

Montants en K€	2025.12	
Résultat net de l'ensemble consolidé		97
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>97</b>
Impôt sur les résultats	(1)	(139)
Résultat net avant impôts		236
Impôt théorique au taux en vigueur, 25%	(2)	(59)
<b>Différence d'impôt (1) - (2)</b>		<b>(80)</b>
	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Différences permanentes sociales	(4)	
Différences permanentes de consolidation		67
Effet de l'intégration fiscale	(38)	
Création de déficits (non activés en consolidation)	(105)	
<b>Total</b>	<b>(147)</b>	<b>67</b>
<b>Différence nette</b>		<b>(80)</b>

## 8.28. AUTRES INFORMATIONS

### 8.28.1. EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

	2025.12	2024.12
Cadres	22	30
Employés	40	33
Apprentis	-	9
<b>Total des effectifs</b>	<b>62</b>	<b>72</b>

### 8.28.2. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires au titre des missions de commissariat aux comptes du groupe s'élèvent à 38 K€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 (contre 35 K€ au 31 décembre 2024).

### 8.28.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant



# EDUFORM'ACTION

## COMPTES SOCIAUX 2025

### EDUFORM'ACTION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 818.485,50€  
98 RUE DU CHATEAU – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
451 010 821 R.C.S. NANTERRE  
EURONEXT ACCESS PARIS – MLEFA – CODE ISIN : FR0010882886

**EDUFORM'ACTION**

Société anonyme

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**EDUFORM'ACTION**

Société anonyme

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux actionnaires de la société EDUFORM'ACTION

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion*****Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 5.1 « Règles générales » des règles et méthodes comptables de l'annexe et concernant l'application du nouveau règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 relatif au plan comptable général.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Titres de participation :

Comme mentionné dans le paragraphe 6.1.1 de l'annexe intitulé « Participations et autres titres immobilisés », votre société constitue des provisions pour dépréciation lorsque la valeur nette comptable des immobilisations financières est inférieure à la valeur d'inventaire de celles-ci.

Nous avons procédé à l'appréciation des modalités retenues par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests afin de vérifier leur application. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des modalités retenues par votre société, ainsi que des évaluations qui en résultent.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Versailles, le 22 avril 2026

Le commissaire aux comptes  
Altermès S.A.S.

Signé par Matthieu Fournier Le Ray  
Le 22 avr. 2026



doc\_2Y5  
tx\_AMMaBG9Wk0Yw

Matthieu Fournier Le Ray

# COMPTES SOCIAUX

## 1. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

### 1.1. BILAN ACTIF

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	49 960	38 798	11 162	26 629
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	355 545	222 799	132 746	148 922
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations	10 095 642	950 008	9 145 634	8 522 050
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	130 297		130 297	122 500
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>10 631 443</b>	<b>1 211 605</b>	<b>9 419 838</b>	<b>8 820 101</b>
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	746 202	29 167	717 035	508 541
Autres créances	788 002	150 000	638 002	140 857
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (Dont actions propres : 54 325)	68 777	49 907	18 870	69 382
Disponibilités	218 579		218 579	556 591
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	161 380		161 380	9 148
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 982 942</b>	<b>229 074</b>	<b>1 753 868</b>	<b>1 284 520</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler	24 784		24 784	35 784
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 639 169</b>	<b>1 440 679</b>	<b>11 198 490</b>	<b>10 140 405</b>

## 1.2. BILAN PASSIF

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Capital social ou individuel (dont versé : 752 246 )	836 934	818 486
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 651 254	5 217 483
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :		
Réserve légale	58 224	58 224
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours : )		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes : )		
Report à nouveau	(30 381)	(456 382)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>34 207</b>	<b>426 000</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	422 598	248 052
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6 972 836</b>	<b>6 311 864</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	20 119	20 119
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS</b>	<b>20 119</b>	<b>20 119</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 223 771	1 407 199
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic : )	11 134	301
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	881 555	393 899
Dettes fiscales et sociales	218 283	161 245
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	443 672	794 259
Autres dettes	1 391 779	1 051 518
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	35 340	
<b>DETTES</b>	<b>4 205 535</b>	<b>3 808 422</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 198 490</b>	<b>10 140 405</b>

## 2. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Ventes de marchandises Production vendue de biens		
Production vendue de services	1 243 378	636 237
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>1 243 378</b>	<b>636 237</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	4	2
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 243 383</b>	<b>636 238</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	759 483	344 790
Impôts, taxes et versements assimilés	75 372	21 024
Salaires et traitements		
Charges sociales	14 589	11 270
Dotations d'exploitation :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	73 079	30 169
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	29 167	
Dotations aux provisions		
Autres charges	2	1
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>951 692</b>	<b>407 253</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>291 691</b>	<b>228 985</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>-</b>	<b>590 376</b>
Produits financiers de participations		581 500
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		8 876
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>100 032</b>	<b>98 095</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	20 531	14 229
Intérêts et charges assimilées	79 494	83 866
Différences négatives de change	8	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(100 032)</b>	<b>492 281</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>191 659</b>	<b>721 266</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>-</b>	<b>99</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		99
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>190 956</b>	<b>295 364</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16 410	193 629
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	174 546	101 735
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(190 956)</b>	<b>(295 266)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(33 504)	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 243 383</b>	<b>1 226 713</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 209 176</b>	<b>800 712</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>34 207</b>	<b>426 000</b>

### 3. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

#### 3.1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La SA EDUFORM'ACTION au capital de 836 934 euros dont le siège social est 98 Rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt et dont le SIREN est 451010821 présente le bilan avant répartition de l'exercice clos au 31/12/2025 qui se caractérise par les données suivantes :

Total bilan :	11 198 490 euros
Résultat net comptable :	34 207 euros

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

#### 3.2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

##### Acquisitions

- Acquisition de DIGITAL BUSINESS SCHOOL  
Au cours de l'exercice 2025, EDUFORM'ACTION est devenu actionnaire majoritaire de la SAS DIGITAL BUSINESS SCHOOL grâce à l'acquisition de 65% du capital.
- Acquisition complémentaire de LILI ET COMPAGNIE  
Au cours de l'exercice 2025, EDUFORM'ACTION a acquis 10% du capital et des droits de vote de la société SAS LILI ET COMPAGNIE, portant sa détention à 100%.
- Acquisition de L'ENTREPRISE MEDICALE  
Au cours de l'exercice 2025, EDUFORM'ACTION a acquis 100% du capital et des droits de vote de la société SAS L'ENTREPRISE MEDICALE.

##### Augmentation de capital

Le conseil d'administration d'EDUFORM'ACTION, en date du 3 décembre 2025, a procédé à une augmentation de capital par création de 461 220 actions nouvelles. Le capital social de la société s'élève alors à 836 934.30 €. est alors divisé en 19 596 785 actions de même valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

#### 3.3. COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 soit une durée de 12 mois. Les comptes clos au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2025 sont donc comparables.

### 4. ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant

## **5. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

### **5.1. RÈGLES GÉNÉRALES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le nouveau règlement ANC n° 2022-06 vient modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général (« PCG ») en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a pour effet notamment :

- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique du transfert de charge ;
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable. Ce règlement n'a pas d'impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2025 ni sur la présentation des états financiers. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **5.2. RECOURS À DES ESTIMATIONS**

L'établissement des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan et/ou du compte de résultat, ainsi que sur les notes fournies dans l'annexe des comptes annuels. Ces estimations peuvent être révisées si les bases d'informations sur lesquelles elles sont établies évoluent. Elles peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Les principales estimations concernent les hypothèses retenues pour :

- L'évaluation et la dépréciation des actifs incorporels et corporels,
- L'évaluation des provisions et des engagements des retraites ;
- L'évaluation et la valorisation des titres de participations.

### **5.3. DÉROGATIONS AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX**

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice. Les comptes ont été arrêtés selon les dispositions du règlement ANC 2022-06 pour la première fois sur l'arrêté au 31 décembre 2025. Aucun impact significatif en termes de présentation des comptes n'est à mentionner.

## **6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**

### **6.1. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF**

#### **6.1.1. ACTIF IMMOBILISE**

A leur date d'entrée dans le patrimoine de la société, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par la société sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

Les coûts d'emprunt sont rattachés au coût d'acquisition.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés dans les paragraphes suivants.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur en fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles.

Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont reprises en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

## ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Au 31/12/2024	Augmentations		Diminutions		Au 31/12/2025
		Réévaluations courant	Acquisitions courant	Virements courant	Cessions courant	
Frais d'établissement et de développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	49 960					49 960
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>49 960</b>	-	-	-	-	<b>49 960</b>
Terrains						
<b>Constructions :</b>						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Insta. générales, agencements et aménagement des constructions	141 056		26 956			168 011
Installations techniques, matériel et outillages industriels						
<b>Autres immobilisations corporelles :</b>						
Installations générales, agencements et aménagements divers	149 524		2 480			152 004
Matériel de transport						
Matériel de bureau et mobilier informatique	35 530					35 530
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>326 109</b>	-	<b>29 436</b>	-	-	<b>355 545</b>
Participations	9 472 058		623 584			10 095 642
Autres titres immobilisés						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Prêts et autres ii Prêts et autres immobilisations financières	122 500		7 797			130 297
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>9 594 558</b>	-	<b>631 381</b>	-	-	<b>10 225 939</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 970 627</b>	-	<b>660 817</b>	-	-	<b>10 631 443</b>

## AMORTISSEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Au 31/12/2024	Dotations	Reprises	Au 31/12/2025
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	23 331	15 467		38 798
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>23 331</b>	<b>15 467</b>	-	<b>38 798</b>
Terrains				-
Constructions				-
Installations générales et agencements	147 024	40 245		187 269
Installations techniques, matériels et outillages				-
Matériel de transport				-
Matériel de bureau informatique, mobilier	30 163	5 367		35 530
Emballages récupérables et divers				-
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>177 187</b>	<b>45 612</b>	-	<b>222 799</b>
<b>TOTAL</b>	<b>200 518</b>	<b>61 079</b>	-	<b>261 597</b>

	Au 31/12/2024	Augmentations	Dotations aux amortissement	Au 31/12/2025
Frais d'émission d'emprunt à étaler	35 784		11 000	24 784
Primes de remboursement des obligations				-

## MODALITES D'AMORTISSEMENTS

Catégories d'immobilisations	Amortissements	
	Mode	Durée
Concessions, brevets et droits similaires Installations générales, agencements, aménagements divers	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau et informatique Mobilier	Linéaire	3 ans
Travaux, Réparation, Bien immobiliers	Linéaire	5 ans

## PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES IMMOBILISES

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis. Les frais d'acquisition sont incorporés dans le prix d'acquisition (coût d'acquisition) pour EDUFORM'ACTION et ces frais sont amortis sur 5 ans.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres cédés a été estimée selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

### 6.1.2. ACTIF CIRCULANT

#### ETAT DES CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances sont dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les créances s'élèvent à 1 825 882 euros.

	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an	Au 31/12/2024
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>	<b>130 297</b>		<b>130 297</b>	<b>122 500</b>
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	130 297		130 297	122 500
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>	<b>1 695 585</b>	<b>1 695 585</b>		<b>808 546</b>
Clients	711 202	711 202		508 541
Clients douteux	35 000	35 000		
Personnel et comptes rattachés				
Organismes sociaux				
Etat : impôts et taxes diverses	173 156	173 156		136 675
Groupe et associés (2)	284 103	284 103		150 869
Débiteurs divers	330 744	330 744		3 313
Charges constatées d'avance	161 380	161 380		9 148
<b>TOTAL</b>	<b>1 825 882</b>	<b>1 695 585</b>	<b>130 297</b>	<b>931 046</b>
(1) Montants des prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)				

## DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à la valeur nominale.

## PRODUITS A RECEVOIR

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
<b>Immobilisations financières</b>		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
<b>Créances</b>		
Créances clients et comptes rattachés	418 000	456 008
Autres créances	1 080	3 313
<b>Disponibilités et divers</b>		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<b>Autres</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>419 080</b>	<b>459 322</b>

## CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Charges d'exploitation	161 380	9 148
<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>161 380</b>	<b>9 148</b>
Charges financières		
<b>Total Charges financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Charges exceptionnelles		
<b>Total Charges exceptionnelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>161 380</b>	<b>9 148</b>
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	161 380	9 148

## 6.2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

### 6.2.1. CAPITAUX PROPRES

#### CAPITAL SOCIAL

Affectation du résultat 2024 :

Les comptes de l'exercice 2024 ont fait apparaître un résultat positif de 426 000€.

Selon la décision de l'Assemblée Générale du 19 juin 2025 statuant sur les comptes, ce bénéfice a été affecté en totalité au Report à nouveau.

#### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres	Solde au 31/12/2024	Augmentation de capital	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/2025
Capital social	818 486	18 449			836 935
Prime d'émission, de fusion, d'apport	5 217 483	433 771			5 651 254
Ecart de réévaluation					-
Réserve légale	58 224				58 224
Réserves statutaires ou contractuelles					-
Réserves réglementées					-
Autres réserves					-
Report à nouveau	-456 382		426 000		(30 382)
Résultat de l'exercice	426 000		-426 000	34 207	34 207
Subvention d'investissement					-
Provision réglementées	248 052	174 546			422 598
<b>TOTAL</b>	<b>6 311 863</b>	<b>626 766</b>		<b>34 207</b>	<b>6 972 836</b>

## 6.2.2. PASSIFS ET PROVISIONS

### ETATS DES PROVISIONS

La société applique les dispositions du règlement sur les passifs (règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable) entré en vigueur le 1er janvier 2002. Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers. Elles couvrent essentiellement des litiges prud'hommaux et commerciaux connus à la date d'arrêté.

	Au 31/12/2024	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 31/12/2025
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *					
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires	248 052	174 546			422 598
Dont majorations exceptionnelles de 30%					
Provisions pour prêts d'installations (art.39 quinquies H du CGI)					
Autres provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>248 052</b>	<b>174 546</b>			<b>422 598</b>
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour perte de change					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
	20 119				20 119
<b>TOTAL</b>	<b>20 119</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>20 119</b>
Sur Immobilisations:					
- incorporelles					
- corporelles					
- titres mis en équivalence Immobilisations					
- titres de participation	950 008				950 008
- autres Immobilisations financières					
Sur stocks en cours					
Sur comptes clients		29 167			29 167
Autres provisions pour dépréciation	179 376	20 531			199 907
<b>TOTAL</b>	<b>1 129 384</b>	<b>49 697</b>			<b>1 179 081</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 397 555</b>	<b>224 243</b>			<b>1 621 798</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation	29 167				
Dont dotations et reprises financières	20 531				
Dont dotations et reprises exceptionnelles	174 546				

## ETATS DES DETTES

DETTES	Montant brut	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : (1)				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine	1 223 772	420 962	727 810	75 000
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	11 135	11 135		
Fournisseurs et comptes rattachés	881 555	881 555		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 570	32 570		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfécies				
Taxe sur la valeur ajoutée	185 713	185 713		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	443 672	443 672		
Groupe et associés (2)	1 175 044	1 175 044		
Autres dettes	216 735	216 735		
Dettes rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	35 340	35 340		
<b>TOTAL</b>	<b>4 205 535</b>	<b>3 402 725</b>	<b>727 810</b>	<b>75 000</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	401 149			
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques.				

## CHARGES A PAYER

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	187 790	159 561
Dettes fiscales et sociales	32 570	49 175
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic : )		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 001	794 259
Autres dettes		
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL</b>	<b>224 361</b>	<b>1 002 995</b>

## CHARGES A REPARTIR

	Solde au 31/12/2024	Augmentations	Dotations aux amortissements	Solde au 31/12/2025
Charges différées	35 784	1 000	12 000	24 784
Frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts				
Charges à étaler				
<b>TOTAL</b>	<b>35 784</b>	<b>1 000</b>		<b>24 784</b>

## PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Produits d'exploitation	35 340	
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>35 340</b>	-
Produits financières		
<b>Total Produits financières</b>	-	-
Produits exceptionnelles		
<b>Total Produits exceptionnelles</b>	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>35 340</b>	-
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)	35 340	

## 7. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 7.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les revenus provenant des ventes de biens sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux à la clôture de l'exercice lorsqu'ils peuvent être mesurés de manière fiable.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 se ventile de la façon suivante :

	Exercice 2025	Exercice 2024
Ventes de marchandises		
Ventes de produits finis		
Production vendue de services	1 243 378	636 237
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 243 378</b>	<b>636 237</b>

## 7.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice 2025	Exercice 2024
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation		
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	4	2
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>2</b>

## 7.3. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier de l'exercice s'élève à une perte de 100 033 € et s'analyse de la façon suivante :

	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	-	<b>590 376</b>
Produits financiers de participations		581 500
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		8 876
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>100 033</b>	<b>98 095</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	20 531	14 229
Intérêts et charges assimilées	79 494	83 866
Différences négatives de change	8	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(100 033)</b>	<b>492 281</b>

## 7.4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice fait apparaître une perte de 190 956 € et s'analyse de la façon suivante :

	Montant
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>190 956</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16 410
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	174 546
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(190 956)</b>

Les charges exceptionnelles, hors amortissements dérogatoires (concernant l'amortissement sur 5 ans des frais d'acquisition de titres), résultent principalement d'événements majeurs et inhabituels. Elles correspondent essentiellement à des honoraires d'avocats engagés dans le cadre de différents litiges en cours.

## 8.5. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

### 8.5.1. RÉPARTITION IS

	Exercice 2025	
Résultat courant		191 659
Résultat exceptionnel		(190 956)
Impôts sur les sociétés		(33 504)
<b>Résultat comptable de l'exercice</b>		<b>34 207</b>
Bénéfice comptable de l'exercice		
1. Réintégrations fiscales		(12 973)
2. Déductions		9 000
<b>Détermination du résultat fiscal</b>	<b>BENEFICE</b>	<b>DEFICIT</b>
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	12 234	
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		12 234
<b>RESULTAT FISCAL</b>		

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

### 8.5.2. INTEGRATION FISCALE

La société a conclu une convention d'intégration fiscale avec ses filles françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95%.

Cette convention, entrée en vigueur pour la première fois le 1er janvier 2023, a été signée dans le cadre de l'option prise par les dirigeants pour le régime de groupe tel que défini aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

L'économie d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par EDUFORM'ACTION.

## 8. INFORMATIONS DIVERSES

### 8.1. IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

La société SA EDUFORM'ACTION dont le siège est situé au 98 rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt France est la société consolidante du groupe EDUFORM'ACTION.

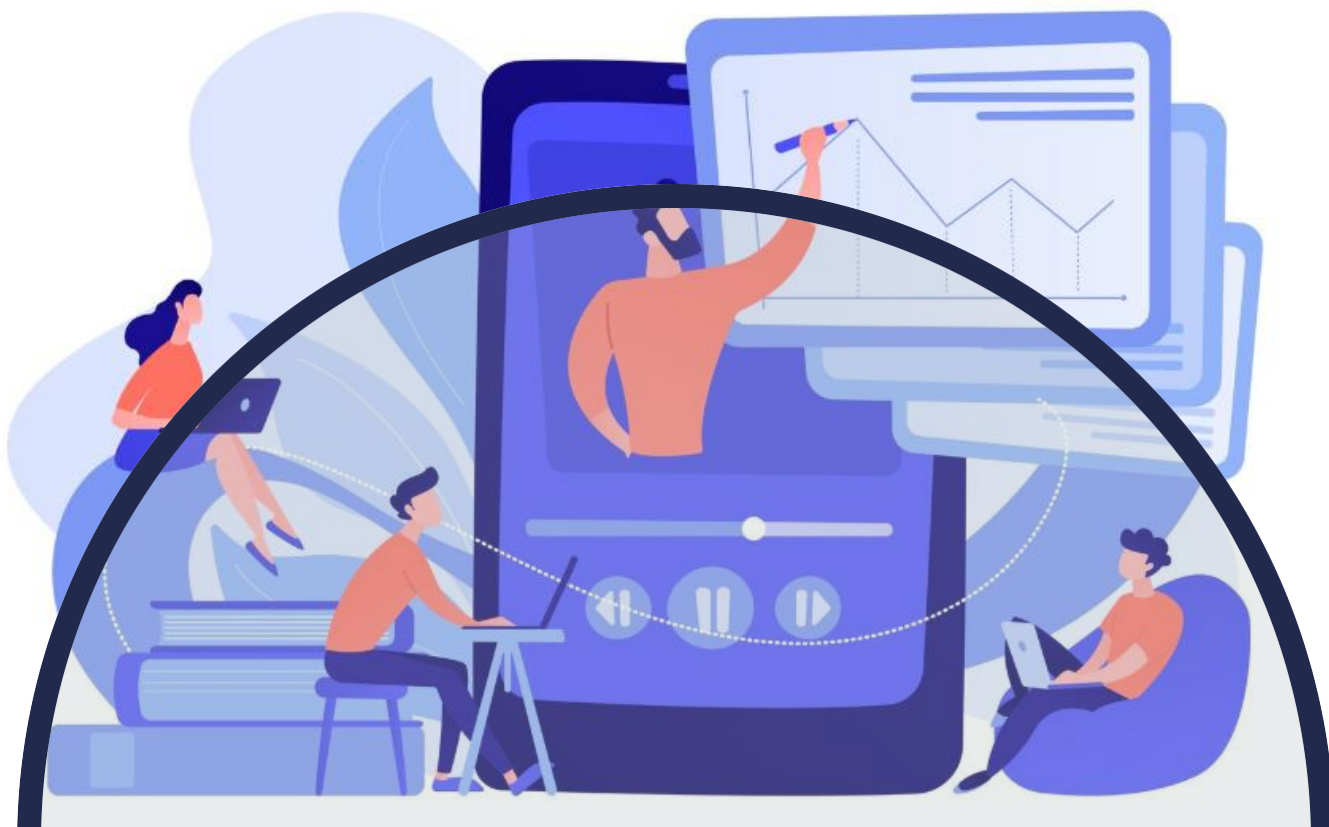
### 8.2. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Les titres de participation ont été évalués au prix pour lesquels ils ont été acquis. Les frais d'acquisition sont incorporés dans le prix d'acquisition (valeur brute) et sont amortis sur 5 ans.

Sociétés concernées	Capitaux propres	Q.P Détenue %	Chiffre d'affaires	Résultat
<b>Filiales françaises (plus de 50%)</b>				
PROJEXIA	(293 616)	100	632 715	(173 977)
SOFIS	(134 238)	100	4 994 828	(134 236)
FORSIM	101 183	100	845 325	81 315
IFCOSS	(75 725)	100	277 269	(60 421)
MEDIAPREV	34 274	100	528 183	18 195
LILI & COMPAGNIE - EMHA	293 644	90	1 343 110	(264 302)
NEXT CAMPUS	22 196	100	629 216	(9 987)
L'ENTREPRISE MEDICALE	906 583	100	1 476 806	(1 100 225)
DIGITAL BUSINESS SCHOOL	153 393	65	441 633	24 334
SEMEV - OSTEOBIO	1 955 986	65	2 186 833	(389 849)
<b>Participations (10% à 50%)</b>				
adLearnMEDIA	322 687	40	507 906	62 697

### 8.3. RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires comptabilisés au 31 décembre 2025 au titre du contrôle légal de l'exercice 2025 par le commissaire aux comptes s'élève à 12.500 € HT.



# EDUFORM'ACTION

## CONVENTIONS RÈGLEMENTÉES

### 2025

#### EDUFORM'ACTION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 818.485,50€

98 RUE DU CHATEAU – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
451 010 821 R.C.S. NANTERRE  
EURONEXT ACCESS PARIS – MLEFA – CODE ISIN : FR0010882886

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées  
 Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
 le 31 décembre 2025**

À l'assemblée générale de la société Eduform'Action SA,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

---

***Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé***

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

**1. Avenant à la convention de prestation de services avec CPG**

- Personne concernée : M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND (Président et Directeur Général).
- Objet : une convention de prestations de services avec la société CPG<sup>1</sup> en 2022 et approuvée par l'Assemblée Générale du 15 juin 2023. La société CPG (le « Prestataire ») est une société dirigée par un président, la société CPI, représentée par M. Pascal CHEVALIER et par un directeur général, la société JAG Conseils, représentée par M. Gautier NORMAND. Il a été convenu aux termes d'un avenant conclu en novembre 2025 de modifier le taux de commission en matière de financement par augmentation de capital (passant de 3% à 10%).
- Date du Conseil d'Administration ayant autorisé : Autorisé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 juillet 2022 et du 4 novembre 2025 à laquelle M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND n'ont pas pris part.

- Modalités : Missions confiées à CPG :

Au titre des prestations en matière de croissance externe (les « Prestations Croissance Externe »):

- ✓ veille active dans le secteur en vue d'opportunités de croissance externe (participation à des événements, salons, rencontres, conférences, activation des réseaux professionnels) ;
- ✓ recherches et identification (directement ou indirectement via son réseau d'intermédiaires) de cibles de croissance externe compatibles avec la stratégie de développement telle que définie par le Client (analyse du marché, des performances des sociétés cibles potentielles, des interlocuteurs pertinents, etc.) ;
- ✓ Assistance du Client dans la construction et la formalisation de l'offre pour la cible de croissance externe retenue ;

Etant précisé que la notion de « *croissance externe* » s'entend d'opérations d'acquisition et/ou de fusion et/ou de prise de participation par augmentation de capital, d'acquisition de fonds de commerce et/ou de joint-venture.

Au titre des prestations en matière de financement (les « Prestations Financement »):

- ✓ veille active dans le secteur en vue d'opportunités de financement (participation à des événements, salons, rencontres, conférences, activation des réseaux professionnels) ;
- ✓ recherches et identification (directement ou indirectement via son réseau d'intermédiaires) de financeurs potentiels (investisseur privé et/ou fonds d'investissement et/ou institutionnel et/ou banque) dans le cadre de levée de fonds et/ou d'investissements en dette compatibles avec la stratégie de développement telle
- ✓ Assistance dans la structuration de l'opération de financement ;
- ✓ Assistance du Client pour la préparation (agenda, diffusion de la documentation) et la tenue des réunions avec les financeurs potentiels (investisseur privé et/ou fonds d'investissement et/ou institutionnel et/ou banque) ;
- ✓ Assistance du Client dans la construction et la formalisation de la demande de financement ;
- ✓ Assistance du Client pour la négociation des accords de financement (lettre d'intention, accord de financement, etc.) si nécessaire ;
- ✓ Assistance du Client pour l'établissement du ou des calendrier(s) des opérations nécessaires à la réalisation d'opérations de financement ;
- ✓ Assistance du Client pour la coordination de l'activité des différentes parties intervenantes (experts comptables, commissaires aux comptes, conseils juridiques, communication, etc.).

Il est précisé que le financement peut être réalisé par augmentation de capital et/ou en dette (obligataire ou bancaire).

Effet rétroactif à compter 15 novembre 2021.

Dans ce cadre, le Prestataire percevrait des honoraires comme suit uniquement basée sur la réalisation effective d'opération de croissance externe et/ou de financement réalisées avec l'accompagnement du Client.

Honoraires de succès pour chaque opération déterminée comme suit :

- ✓ En matière de croissance externe : trois pour cent (3%) de la valeur d'entreprise de chaque cible d'acquisition.
- ✓ En matière de financement : trois pour cent (3%) du montant réalisé au titre de chaque opération de financement en dette ; dix pour cent (10%) du montant réalisé au titre de chaque opération de financement par augmentation de capital.

Il est convenu que les honoraires ci-dessous ne couvrent pas les honoraires d'autres conseils (conseils financiers, conseils juridiques, etc.) pouvant le cas échéant intervenir et qui resteront à la charge de la Société.

- Intérêt pour la Société :
  - ✓ du rôle majeur du Prestataire dans la réussite d'opération de croissances externes et/ou d'opérations de financement ;
  - ✓ de la très grande qualité professionnelle du Prestataire.
- Montant 2025 : cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2025.

## **Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

---

### ***a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé***

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **1. Attribution d'actions de performance**

- Personne concernée : Mme Marie-Cécile BEZIAT (Directeur Général Délégué)
- Date du Conseil d'Administration ayant autorisé : Autorisé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 26 avril 2023 dont Mme Marie-Cécile BEZIAT n'a pas pris part.
- Date de l'Assemblée ayant approuvé : 27 juin 2024.
- Modalités : Attribution de 82.335 actions gratuites de la Société (les « Actions Gratuites ») au profit de Mme Marie-Cécile BEZIAT comme suit :
  - ✓ Période d'Acquisition : trois (3) ans
  - ✓ Conditions attachées à l'acquisition : condition de présence au jour de l'acquisition définitive
  - ✓ Période de Conservation : néant
- Intérêt pour la Société : intéresser les dirigeants au capital et à la valorisation du groupe.

#### **2. Bail avec Belz Immo**

- Personnes concernées : M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND et Mme Marie-Cécile BEZIAT (respectivement Président, Directeur Général et Directeur Général Délégué)
- Objet : En 2022, la Société a acquis 100% du capital et des droits de vote des sociétés SOFIS, FORSIM, IFCOSS et MEDIAPREV (les « Sociétés du Groupe SOFIS ») pour des locaux situés 7, rue de Tog-Ru – Parc d'Activités du Suroît – 56550 BELZ (les « Locaux »). Les Sociétés du Groupe SOFIS avaient conclu en 2015 un contrat de sous location avec la société GLOBAL S (société auprès de laquelle les Sociétés du Groupe SOFIS ont été acquises). La propriété des Locaux a été acquise par la société BELZ IMMO (société dont Mme Cécile BEZIAT et MM. Pascal CHEVALIER et Gautier NORMAND sont associés). Par conséquent de nouveaux baux ont été conclus.

- Date du Conseil d'Administration ayant autorisé : Autorisé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 juin 2023 dont : M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND et Mme Marie-Cécile BEZIAT n'ont pas pris part.
- Date de l'Assemblée ayant approuvé : 27 juin 2024.
- Modalités :
  - ✓ Durée : 10 ans dont 9 fermes
  - ✓ Surface : Surface : 1.780 m2 de surface utile
  - ✓ Nombre de parking : 53
  - ✓ Loyer : 245.820 € HT/HC/an. Le loyer retenu se situe donc dans la fourchette de prix de marché fixé par un rapport d'expertise
  - ✓ Dépôt de garantie : 3 mois de loyer

Le montant total (hors taxes et hors charges des loyers facturés au Groupe SOFIS par Belz Immo s'est élevé à 259.636 € en 2025 et le montant des charges locatives s'est élevé 8.568 €.

- Intérêt pour la Société : Ces conventions ont été estimées conformes à l'intérêt social du Groupe car cela lui permet :
  - ✓ de rester dans ses locaux historiques de BELZ ;
  - ✓ d'avoir des conditions financières conformes au marché basées sur un rapport d'expertise immobilière,
  - ✓ de bénéficier d'une grande souplesse dans l'aménagement des surfaces.

### 3. **Bail locaux Boulogne-Billancourt**

- Personnes concernées : M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND (respectivement Président et Directeur Général et associés de CHATEAU SAS)
- Objet : Le siège social de la Société est à ce jour au 98, rue du Château – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT. Il est rappelé que MM. Pascal CHEVALIER et Gautier NORMAND sont associés de la société titulaire d'un crédit-bail portant sur les Locaux (la société CHATEAU SAS). Au cours de l'année 2023, il a été conclu un accord de réservation des Locaux pour initier ce développement. Le Groupe EDUFORM'ACTION n'avait pas souhaité être engagé dès octobre 2023 sur la prise à bail afin de se laisser le temps d'affiner son plan de développement et d'étudier les modalités financières de ce bail. Au cours de l'année 2024, il a été considéré que dans le cadre du développement du Groupe, il apparaît dans l'intérêt du Groupe d'initier une activité de formation en région parisienne. Dans ce contexte, ces nouveaux locaux s'avèrent être une opportunité pour le Groupe.
- Date du Conseil d'Administration ayant autorisé : autorisé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 6 mars 2024 dont M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND n'ont pas pris part.
- Date de l'Assemblée ayant approuvé : 19 juin 2025
- Modalités:
  - ✓ Durée : 9 ans avec faculté de sortie pour la société :
    - à chaque période triennale (30 juin 2027 et 30 juin 2030) le présent contrat moyennant un préavis de six (6) mois
    - à tout moment au cours de la première période triennale moyennant un moyennant un préavis de six (6) mois.
  - ✓ Surface : Surface : 1.204 m2
  - ✓ Nombre de parking : 13

- ✓ Jardin privatif : 250m<sup>2</sup>
- ✓ Loyer : 514.500 € HT/HC par an
- ✓ Dépôt de garantie : 110.000 € à titre de dépôt de garantie.
  
- Intérêt pour la Société : cette convention permet :
  - ✓ de bénéficier de locaux en région parisienne pour assurer son développement ;
  - ✓ d'avoir des conditions financières conformes au marché,
  - ✓ de bénéficier d'une grande souplesse dans l'aménagement des surfaces.
  
- Montant : le montant total (hors taxes) facturé par CHATEAU SAS en 2025 s'est élevé à 516.966 € au titre des loyers et à 33.751 € au titre des charges associées.

#### **4. Nomination de CPG en qualité de directeur général de Next Campus**

- Personnes concernées : M. Pascal CHEVALIER (Président de EDUFORM'ACTION et Président et associé de CPG via CPI) et M. Gautier NORMAND (Directeur Général de EDUFORM'ACTION et Directeur Général et associé de CPG via JAG CONSEILS).
  
- Objet : nomination de la société CPG en qualité de Directeur Général de NEXT CAMPUS (filiale à 100 % de EDUFORM'ACTION) pour une durée non limitée et fixation de la rémunération.
  
- Date du Conseil d'Administration ayant autorisé : la nomination et la rémunération ont été autorisées à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 24 décembre 2024 à laquelle MM. Pascal CHEVALIER et Gautier NORMAND n'ont pas pris part.
  
- Date de l'Assemblée ayant approuvé : 19 juin 2025.
  
- Modalités : CPG percevra une rémunération de 10.000 € HT par mois (120.000 € HT par an).
  
- Montant 2025 : Le montant total facturé en 2025 s'élève à 60.000 € HT. Cette convention a pris fin au 30 juin 2025.

Versailles, le 22 avril 2026

Le commissaire aux comptes  
Altermès S.A.S.

Signé par Matthieu Fournier Le Ray  
Le 22 avr. 2026



doc\_r5Lz  
tx\_AMMaBG9Wk0Yw

Matthieu Fournier Le Ray